

L'ARCHE

SOUS L'ARC EN CIEL

LE FOYER

— NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

REVUE TRIMESTRIELLE EDITEE PAR
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI **2,5€**



LETTRE OUVERTE : **L'URGENCE SOCIALE**
L'ACCUEIL DES GRANDS EXCLUS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / L'ESSENTIEL 2011

N°234
JUN 2012

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. 0472767353 / FAX 0472767371
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE / contact@fndsa.org / www.fndsa.org

HEBERGEMENT D'URGENCE

■ CENTRE GABRIEL ROSSET

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON
191 PLACES

AS 365

■ L'AUBERGE DES FAMILLES

120 RUE A. CHARIAL / 69003 LYON
38 PLACES

365

■ LE FOYER VILLEFRANCHE/S

461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
16 PLACES

■ LA MAISON DE RODOLPHE

105 RUE VILLON / 69008 LYON
40 PLACES

365

■ RENFORT HIVERNAL 2011-2012

126 PLACES

■ 69330 MEYZIEU

■ 69200 VENISSIEUX

■ GYMNASÉ

100 PLACES

EN CAS DE FROID EXTRÊME

ACCUEIL DE JOUR

■ ACCUEIL LA MAIN TENDUE

461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
60 PERSONNES PAR JOUR

365

■ ACCUEIL SAINT VINCENT

10 RUE BELLÈVRE / 69005 LYON
90 PERSONNES PAR JOUR

365

■ LA RENCONTRE

2 RUE PELLETIER / 69004 LYON
50 PERSONNES PAR JOUR

AS 365

■ RELAIS SOS

90 RUE MARIUS BERLIET / 69008 LYON
100 PERSONNES PAR JOUR

AS 365

HEBERGEMENT D'INSERTION

■ FOYER EUGÈNE PONS

1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON
25 PLACES

AS 365

■ RÉSIDENCES LE « 85 »

ET « LES HORTENSIA »
85 ET 68 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON
42 PLACES

AS 365

■ RÉSIDENCE LA CHARDONNIÈRE

65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE
68 PLACES TOUTE L'ANNÉE
20 PLACES SUPPLÉMENTAIRES EN HIVER

AS 365

■ LE FOYER VILLEFRANCHE/S

461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
28 PLACES

365

■ RÉSIDENCE LE BORDEAUX

1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON
100 PLACES

AS 365

■ ANTENNES FAMILLES

100 PLACES
■ BELLEROCHÉ
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
■ 8 BIS RUE FERBER
69300 CALUIRE ET CUIRE

AS 365

■ L'AUBERGE DES FAMILLES

12 PLACES
120 RUE A. CHARIAL / 69003 LYON

365

CAPACITÉS D'ACCUEIL

■ HÉBERGEMENT URGENCE :

269 PERSONNES TOUTE L'ANNÉE
162 PERSONNES (RENFORT HIVER)
100 PERSONNES (FROID EXTRÊME)

■ HÉBERGEMENT INSERTION :

375 PERSONNES

■ ACCUEIL DE JOUR :

300 PERSONNES PAR JOUR

ATELIER D'INSERTION

■ ATELIER CUISINE

10 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

■ ATELIER ENTRETIEN

NETTOYAGE / BUANDERIE
MAINTENANCE
13 POSTES
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON

■ ATELIER TRANSFORMATION

6 POSTES
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRANSPORT

11 POSTES
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRI OBJETS

14 POSTES
8 BD DE L'ARTILLERIE / 69007 LYON

■ ATELIER TRI TEXTILE

24 POSTES
17 RUE DE TOULON / 69007 LYON

■ RECYCLERIES

7 POSTES
DANS LES DÉCHETTERIES
■ 82 AV. APOLLINAIRE / 69009 LYON
■ 29 ROUTE DE LA GARE
69340 FRANCHEVILLE
■ IMPASSE DES ANCIENNES VIGNES
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
■ CROIX BLANCHE - ZA DEUX VALLÉES
69670 VAUGNERAY

AS 365

ACCOMPAGNEMENT

■ L'ACCOMPAGNEMENT EST UNE MISSION TRANSVERSALE ET UNE ACTIVITÉ PRÉSENTE AU CŒUR DE TOUTES LES AUTRES.

AS 365

■ HALTE DE NUIT

68 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON
30 PLACES

365



SANTÉ

LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

LITS DE REPOS

12 PLACES
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



POINT SANTÉ

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



LIEU HYGIÈNE

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE

30 PLACES
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



BRIC A BRAC

BARABAN

130 BIS RUE BARABAN / 69003 LYON

CROIX ROUSSE

19 RUE PAILLERON / 69004 LYON

GUILLOTIERE

56 RUE S. GRYPHE / 69007 LYON

OULLINS

6 RUE PIERRE SÉMARD / 69600 OULLINS

VAISE

21 RUE BERJON / 69009 LYON

VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

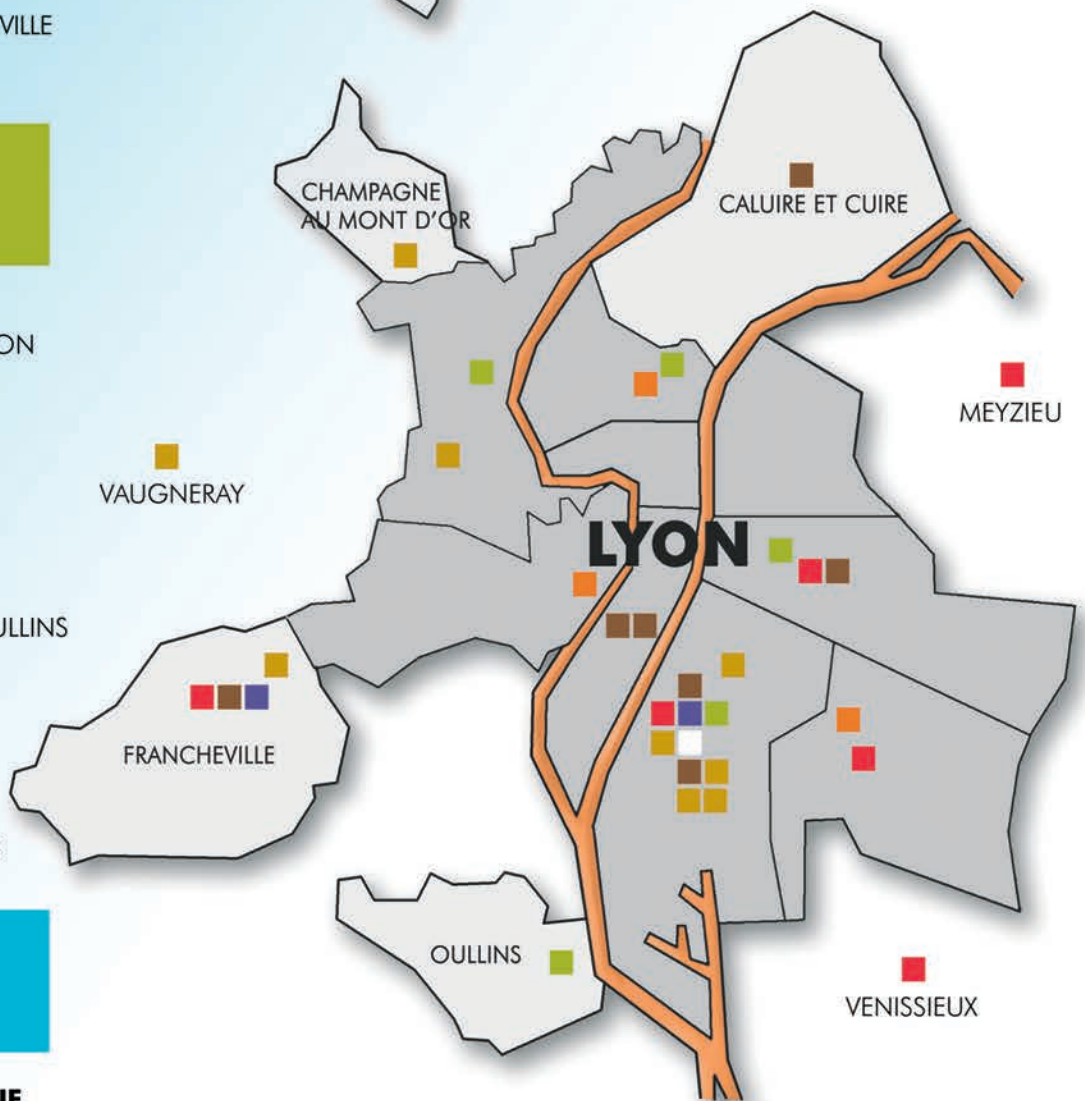


VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

- ORIENTATION
- SIGNALEMENT
- ÉCOUTE



■ L'ACCOMPAGNEMENT
ET LA SANTÉ SONT DES
ACTIVITÉS TRANSVERSALES,
PRÉSENTES DANS TOUTES
LES MISSIONS DU FOYER



ACCUEIL
DE JOUR



FEMME
ISOLÉE



COUPLE



FAMILLE



HOMME
ISOLÉ



ACCUEIL
INCONDITIONNEL



ACCUEIL SUR
PRESCRIPTION



OUVERTURE
PERMANENTE



RENFORCEMENT
HIVERNAL



ORIENTATION



ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL



SANTÉ



ATELIER
D'INSERTION



ACCUEIL AVEC
ANIMAUX



→ Dominique MENTRÉ Président

Monique ESCOFFIER-ROY, Vice-présidente

Jean-Pierre FUËS, Vice-président

Marie-Colette COUDRY, Secrétaire

Pierre CHEVALLIER, Trésorier

REDACTION

Directeur de rédaction :

Dominique MENTRÉ

Rédacteur en chef :

Dominique MENTRÉ

Comité de rédaction :

Michel CATHELAND / Monique ESCOFFIER /
Djida GRANGER / Sébastien GUTH /
Bruno LÉPINE / Michel LÉVY /
Didier MACIOCIA / Annie PAPILLON /
Noëlle PIERRE / Paul VEYRIRAS

Ils ont collaboré à ce numéro :

Service Action Familles / Pierre CHEVALLIER /
Christian DELORME / Birgit JONCHERAY /
Tiang GIRARD / Thibault SIMONET /
Marion VEZIAN-ROLLAND / Benoît VIANNAY

Dépôt légal :

2^e trimestre 2012

Directeur de la publication :

Dominique MENTRÉ

N° d'inscription paritaire :

0609 H 85296

Imprimerie :

IML CAPCOLOR - 69850 St-Martin-en-Haut

Tirage :

25.500 exemplaires

C'est le 3 avril 2012 que le Conseil d'Administration m'a nommé Président du FOYER à l'issue de l'Assemblée Générale.

J'ai accepté cette charge, avec une profonde joie et une grande confiance dans l'avenir de notre association, sachant pouvoir compter sur tous pour m'aider à l'accomplir.

Ancien chef d'entreprise, médiateur en matière commerciale au Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage de Lyon, je suis marié, père de 9 enfants, et grand-père de 10 petits-enfants.

Bénévole le dimanche soir au Centre Gabriel ROSSET, j'ai été appelé au Conseil d'Administration du FOYER en 1995 pour initier, avec d'autres chefs d'entreprises, les premiers parrainages Emploi-Formation pour des jeunes de la SA d'HLM Gabriel ROSSET.

Après cinq ans de Présidence, Benoit VIANNAY a décidé de quitter ses fonctions au sein du FOYER.

Ce premier éditorial est pour moi l'occasion de remercier mon prédécesseur, pour toute l'action qu'il a menée à la tête du FOYER et les quelques mois que nous avons passés côte à côte pour assurer une transmission de pouvoir, sereine et la plus complète possible.

A l'occasion, de son départ, Monsieur Jean-François CARENCO Préfet de la Région Rhône-Alpes a souhaité lui rendre un hommage particulier : « *Votre présence au FOYER aura marqué l'Association et la Ville de Lyon, par votre action en faveur des sans-voix [...]. Votre volonté de vous occuper des autres vous a toujours conduit à vous engager bénévolement. Si tous, nous nous y mettons un peu - c'est, pour moi, la signification de l'engagement bénévole - alors la fraternité et la solidarité peuvent faire de grandes choses... C'est ce que vous avez fait mais, de plus, vous avez entraîné les autres dans ce mouvement [...]* ».

Au cours des dernières années, l'activité du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI s'est beaucoup développée.

Nos premières tâches seront de poursuivre les actions en cours - les grands travaux, la mise en œuvre du Parcours Expérimental de Retour vers le Logement par l'Emploi (P.E.R.L.E)... - et de préparer l'avenir par la définition du Plan d'Actions pour les années 2012-2015, conformément aux orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration.

Le devenir de notre association est conditionné par notre attachement aux valeurs qui guident notre action quotidienne et qui n'ont qu'un seul but : répondre aux besoins des plus démunis.

Cette finalité, partagée par tous, est garante de notre réussite et de la confiance que nous devons avoir dans la protection de cette œuvre - manifestation de la Charité en Acte - née de la volonté de Gabriel ROSSET qui ne s'est pas trompé en la plaçant sous le patronage de NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.

Je ne saurai conclure sans remercier de leur soutien indéfectible les donateurs, les amis et partenaires du FOYER, les bénévoles pour la gratuité irremplaçable de leur aide, et les salariés dont l'abnégation ne cesse de faire mon admiration.

SOMMAIRE

Missions du FOYER	2/3
Editorial	4
Horaires BRIC A BRAC	22
Nous aider	23
BRÈVES	5 à 7
VIE DU FOYER	
Carnet	6
Lettre ouverte	8 à 9
Accompagnement scolaire	10
Le temps d'une pause	11
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	
Assemblée générale	12
L'Essentiel 2011	13 à 16
Extrait rapport d'activité	17
CAHIER SOCIAL	
Les grands exclus	18 à 20
Rencontre avec l'Assemblée Nationale	21
MERCI	23
SPIRITUALITÉ ET CULTURE	
Former les consciences	24
Saint Abraham	25
Alpha et Omega	26

AGENDA

→ BÉNÉVOLAT ÉTÉ

Comme chaque été, les bénévoles se font plus rares... Il est alors parfois difficile d'accueillir dans de bonnes conditions les nombreux passagers dans les différentes structures de l'association.

Si vous avez un peu de temps, merci de contacter le pôle bénévoles: par téléphone **04 72 76 73 85** ou par mail **benevolat.fnds@wanadoo.fr**

→ DU 23 JUILLET AU 26 AOÛT

VACANCES ESTIVALES DES BRIC A BRAC: Les magasins du FOYER fermeront normalement leurs portes le 23 juillet pour rouvrir à leur clientèle à partir du 27 août.

→ 10 ET 11 NOVEMBRE

Réservez dès maintenant votre week-end des 10 et 11 novembre 2012 qui sera celui des JOURNÉES D'ENTRAIDE, la **GRANDE BROCANTE DU FOYER** au PALAIS DES SPORTS DE GERLAND / 350 Avenue Jean-JAURES LYON 7ÈME.

Retrouvez toute l'actualité du FOYER sur www.fnds.org

CARTE POSTALE: « BONS BAISERS DE MARRAKECH »



Le Comité d'entreprise du FOYER a organisé un voyage pour les salariés au Maroc.

Nous nous sommes retrouvés à 16 personnes de plusieurs services du FOYER, direction Marrakech, capitale culturelle du Maroc avec sa place Djemaa el Fna et ses charmeurs de serpents, ses souks, ses jardins magnifiques, ses cascades de bougainvilliers multicolores.

Au programme, découverte de la Médina, de ses remparts, des tombeaux Saadiens, excursion à Essaouira, l'ancienne Mogador, balades dans la vallée de l'Ourika au pied de l'Atlas enneigé, visites de magnifiques riads, plaisir du Hamman et du thé à la menthe... Marrakech regorge de trésors...

Un grand merci au Comité d'entreprise qui nous a permis de découvrir tant de richesses, et à bientôt pour de nouvelles destinations? ■

Djida GRANGER



COURRIER DES LECTEURS

LE BRIC A BRAC D'ALI BABA

Bonjour,

- 1 Meuble pour ma chambre
- 1 Table de nuit
- 3 Bibelots pour décorer mon salon
- 1 Tableau
- Des vêtements...

- Des sourires,
- De la patience,
- Des paroles échangées... !!!

De quoi retrouver le moral, tout cela grâce AUX BENEVOLES !

MILLE ET UN MERCI. LE BRIC A BRAC du FOYER, n'est pas un lieu comme les autres. Il apporte de la chaleur et du bonheur.

MILLE ET UN MERCI AUX BENEVOLES, pour la patience, le « non jugement »

MILLE ET UN MERCI AUX BENEVOLES, pour donner DE LEUR TEMPS

Bonne continuation et bon courage pour ce lieu qui est pour moi LA CAVERNE D'ALI BABA ! ■

Ghislaine

Monique ESCOFFIER

DILF, DELF, DALF... quelques mots inconnus de la plupart d'entre nous, sauf si nous venions vivre en France sans en maîtriser la langue.

Le 20 juin à la Chardonnière lors de la journée des familles de l'Action Familles ces diplômes officiels seront remis par Monsieur Alain MARC Préfet délégué à l'Égalité des Chances, à une quinzaine de résidents les ayant obtenus cette année, comme d'autres avant eux... Une reconnaissance officielle nécessaire !

D pour diplôme, **LF** pour Langue Française et **I, E, A** pour Initial, d'Études et Approfondi.

L'autonomie et l'intégration passent inéluctablement par l'acquisition de la langue. C'est pourquoi l'objectif des cours de français est de préparer l'obtention de ces diplômes dès septembre pour les sessions de printemps.

Je me souviens de l'arrivée d'une famille française de 6 enfants. Seul le père parlait un peu français. Dans « les fous rires » et la bonne humeur, nous arrivions à nous comprendre, parents, enfants, salariés, bénévoles; puis vinrent les jeux, l'école pour les enfants, et les cours de français pour les parents.

Quelle joie pour tous, lorsque le père a reçu son DELF des mains du Préfet et quelle admiration dans les yeux de toute la famille ! Je me souviens de toutes ces femmes sur leur « 31 », mais stressées et inquiètes, se donnant rendez vous le « jour J » et fières de passer le DILF, puis le DELF, premier ou deuxième niveau... et de Mme M. venant des Comores, qui après avoir raté de justesse le DILF obtient maintenant le DELF... quelle persévérance !

Ainsi, chacun, chacune, se sent mieux armé en possession de cette reconnaissance officielle pour trouver une formation ou un emploi.

Cette année, nous ne serons pas moins émus qu'eux lors de la remise de ces diplômes entrevoyant ainsi des lendemains... autonomes. ■

CARNET LE FOYER A LE REGRET DE VOUS FAIRE PART DU DÉCÈS DE :

■ Monsieur **Bernard JANIN**, Bénévole ancien Grand Quêteur, décédé le 8 mars, à l'âge de 83 ans,

■ Monsieur **Louis JOURDAN**, Bénévole à l'Accueil de Jour La Rencontre décédé le 15 mars 2012 à l'âge de 62 ans.

■ Monsieur **Éric MARTIN**, Passager de l'Accueil de Jour le Relais SOS, décédé le 30 mars, à l'âge de 44 ans,

■ Monsieur **Joseph KIELAR**, ancien Passager, décédé le 31 mars, à l'âge de 75 ans,

■ Monsieur **Daniel RENARD**, ancien Employé en Insertion, décédé le 5 avril, à l'âge de 69 ans.

■ Monsieur **Patrick FOSSEY**, à l'Accueil de Jour La Rencontre, décédé le 25 avril, à l'âge de 56 ans.

■ Madame **Eliane LAFFAGE**, ancienne bénévole au BRIC A BRAC de Vaise, décédée le 29 avril, à l'âge de 75 ans.

■ Monsieur **Georges ANZIL**, Passager du Centre Gabriel ROSSET et du Service Insertion, décédé le 15 mai, à l'âge de 64 ans.

Aux familles et amis de tous ces défunts, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI adresse ses très sincères condoléances.



LE 4^{ÈME} WORKSHOP DU FOYER

Cet atelier artistique hors les murs, organisé en partenariat entre LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, la Mairie de LYON 4^{ème}, le collectif d'artistes Singul'Art, l'association Dites 33, l'atelier La Rage, l'association ADEFI et le Conseil Lyonnais pour le Respect des

Droits (CLR D) a eu lieu les 29 et 30 mai derniers.

Ce projet culturel d'expression artistique poursuit plusieurs objectifs : favoriser une rencontre entre des artistes lyonnais, des artistes internationaux, des personnes sans-abri, et les citoyens du quartier. C'est également

offrir un espace de mixité sociale en organisant un travail de création artistique sur une place publique dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon.

Les œuvres produites ont été ensuite exposées à la Mairie de Lyon 4^{ème} après un vernissage en présence du Maire, David KIEMELFIELD. ■

MODERNISER SANS EXCLURE... LE BÉNÉVOLAT

Moderniser Sans Exclure Rhône-Alpes (MSERA) dont l'un des objectifs est de favoriser l'exercice du droit à l'expression des citoyens, en priorité celui des personnes qui ont peu ou pas l'habitude de s'exprimer, a tourné un film sur le bénévolat au FOYER pour favoriser l'intégration de candidats bénévoles.

Il se base sur différents témoignages de bénévoles œuvrant dans les différentes structures du FOYER.

Une « Première » de cette réalisation, soutenue par le Conseil Régional Rhône-Alpes, s'est déroulée lors de notre dernière assemblée générale.

Merci aux bénévoles de MSERA de nous permettre de valoriser l'engagement de chacun par ce film ! ■



Moderniser Sans Exclure Rhône-Alpes



LE LOU RUGBY ET LE FOYER

Du 29 mai au 6 juin, LE LOU RUGBY a organisé une opération de collecte de vêtements avec LE FOYER DE NOTRE DAME DES SANS ABRIS de Lyon.

En apportant un tee-shirt propre et en bon état à la boutique officielle du Matmut Stadium, les clients ont bénéficié -50% sur tous les tee-shirts officiels du LOU Rugby.

Tous les tee-shirts récupérés ont été remis ensuite au FOYER

Ce fut une belle occasion pour les supporters de se faire plaisir et d'aider LE FOYER dans ses missions. **Merci au LOU RUGBY ! ■**

LETTRE OUVERTE À NOS DÉCIDEURS

L'URGENCE SOCIALE: REDONNONS-LUI SON SENS PREMIER



Lorsqu'en mars 2007 a été posé le principe du Droit Au Logement Opposable (DALO) suivi en mars 2009 de la Loi Molle imposant l'accueil inconditionnel et la continuité de l'hébergement dans les structures d'accueil d'urgence, il n'avait pas été prévu l'accroissement des demandes d'hébergement que nous constatons aujourd'hui.

La conjonction de ces trois principes a finalement pour conséquence une lourde dégradation de la situation de l'hébergement d'urgence dans le Rhône. Celle-ci a également engendré un système inéquitable et parfois absurde.

Avant ces réformes, les centres d'hébergement d'urgence, principalement le Centre Gabriel ROSSET et l'Auberge des Familles pour ce qui concerne LE FOYER, avaient pour principale mission d'offrir, à des personnes en détresse, une solution immédiate.

Il s'agissait d'apporter une réponse à une situation d'urgence à laquelle il doit être remédié sans délai: héberger, pour une ou plusieurs nuits, des personnes en détresse, offrir des repas chauds, permettre un accès à l'hygiène, aux soins, à la santé, reconforter dans un endroit où se reposer en toute quiétude.

Des rendez-vous réguliers permettaient d'effectuer une évaluation, proposer une orientation et accompagner le passager dans son parcours d'insertion.

Le nouveau dispositif instauré par les réformes successives a radicalement modifié l'essence même du dispositif d'urgence.

Une première disposition avait conduit, avant ces réformes, à orienter les sans-abri vers les Centres d'Hé-

bergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) pour permettre leur stabilisation. Des moyens considérables ont même été engagés pour créer de nouvelles places d'hébergement et la transformation de places d'urgence en places d'hébergement constitue, encore aujourd'hui, un axe majeur des politiques publiques.

C'est ensuite le principe de l'accueil inconditionnel selon lequel l'accès aux centres d'hébergement d'urgence ne résulte que d'un diagnostic sommaire effectué par téléphone au « 115 » ou par les équipes de maraude, sur la base de simples déclarations du demandeur. Nous remarquerons d'ailleurs qu'il s'agit là d'une exception notable car les politiques sociales imposent, en général, des conditions drastiques pour qu'une population puisse bénéficier d'une aide, alors réservée à des « ayants droits », ce qui n'est le cas qu'en matière d'accueil d'urgence.

Trois années d'application de cette réforme sont plus que suffisantes pour dresser un bilan et vérifier l'adéquation entre les objectifs alors recherchés et le quotidien des structures d'urgence.

UNE INSERTION SOCIALE RENDUE DIFFICILE PAR LA CONTINUITÉ DE L'HÉBERGEMENT

Avant cette réforme, LE FOYER mettait en œuvre un parcours et un contrat d'insertion pour les passagers à même de pouvoir progresser dans les strates de l'insertion qui avaient pour objectif, à terme, un retour à l'autonomie. Ce parcours comportait des droits et devoirs comme une participation financière symbolique et pédagogique et, en cas d'irrespect des engagements souscrits, une fin de prise en charge pouvait être décidée.

Aujourd'hui, en conséquence du principe de continuité, l'accompagnement social visant à l'insérer est devenu un véritable défi. Les passagers savent qu'ils peuvent demeurer indéfiniment au Centre Gabriel ROSSET tant qu'une place adaptée dans une structure n'est pas disponible, ce qui est souvent le cas du fait de l'embolie du système.

La formidable capacité à réinsérer qui existe au Centre Gabriel ROSSET se trouve mise à mal et parfois nos travailleurs sociaux se démotivent, face à des passagers qui revendiquent de plus en plus fréquemment leurs droits sans que nous puissions leur imposer les obligations qui nous paraissent pourtant naturelles.

Autre conséquence notable et absurde: certains passagers, dont la prise en charge humanitaire s'est justifiée au moment de leur arrivée au Centre Gabriel ROSSET, continuent à être hébergés et nourris gratuitement, même si leur situation s'est considérablement améliorée. Ces « passagers », qui ne le sont plus réellement, occupent de surcroît une place qui pourrait être affectée à des sans-abri en plus grande difficulté.

LES PRINCIPES DE CONTINUITÉ ET D'INCONDITIONNALITÉ SONT DIFFICILEMENT COMPATIBLES

La conjonction des principes de continuité de l'hébergement et d'inconditionnalité de l'accueil a pour conséquence, au Centre Gabriel ROSSET, la présence d'une population dont on sait qu'elle demeurera « ad vitam aeternam » dans notre structure car il n'existe aucune solution pérenne et adaptée qui puisse lui être proposée.

C'est le cas de nos passagers en souffrance psychiatrique, des structures habilitées à les accueillir faisant cruellement défaut dans notre départ-

tement. **LE FOYER persiste dans sa volonté de créer pour cette population aux besoins spécifiques un centre d'hébergement plus adapté que les centres d'urgence.**

C'est également le cas des étrangers déboutés du droit d'asile et sans droit ni titre pour lesquels aucune proposition de logement ou d'hébergement dans un centre de réinsertion ne peut être juridiquement proposée.

Rappelons également qu'une demande de titre de séjour nécessite un délai administratif de l'ordre de 18 mois pendant lesquels aucune action d'insertion ne peut être engagée.

Une des solutions retenue par la grande majorité des Centres d'hébergement consiste à pratiquer ce qu'il est convenu d'appeler une entrée dite « programmée ». Ainsi, l'accueil est inconditionnel... mais pourtant conditionné par la capacité de la structure à prendre en charge la demande d'hébergement, en fonction du projet et de ses capacités d'accueil. Ce procédé permet également un peuplement plus équilibré et un coût d'exploitation moins onéreux...

Cette solution a été écartée par LE FOYER qui, conformément aux valeurs défendues depuis sa création, pratique l'accueil réellement inconditionnel de toute personne quelle que soit sa difficulté, et adapte ainsi son organisation et les moyens alloués aux passagers hébergés.

L'UTILISATION DE PLACES D'URGENCE DEVIÉES DE LEUR FONCTION PREMIÈRE

L'application du Droit Au Logement Opposable conduit l'Administration à imposer des candidats à l'hébergement, non pas en fonction de leur degré de détresse humanitaire, mais parce que sa responsabilité juridique est mise en cause.

La pénurie des places dans le Rhône conduit ainsi de plus en plus de demandeurs à obtenir du tribunal la condamnation de l'administration tant qu'une solution n'a pas été proposée.

L'administration dirige alors ces demandeurs vers les centres d'hébergement et demande à ce qu'ils soient pris en charge de façon prioritaire.

La réforme de 2007 tend ainsi à privilégier celui qui est soutenu ou connaît les arcanes juridiques, plutôt que celui qui erre dans la rue et qui attend depuis (trop) longtemps qu'une place se libère.

Autre conséquence, les associations d'insertion et d'hébergement du Rhône et les services préfectoraux se sont organisés collectivement, notamment au sein de la Maison de la Veille Sociale, pour réguler les demandes d'hébergement et tendre vers l'équité et l'égalité de traitement de l'ensemble des usagers.

Cette organisation est forcément remise en cause du fait de l'existence de décisions juridiques qui a pour effet de s'imposer à tous, sans concertation collective.

UNE APPLICATION DU PRINCIPE DE CONTINUITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Le principe de la continuité de l'hébergement, qui a été défini par la Loi, ne peut même pas être respecté par l'Etat, notamment à la sortie du plan hivernal. Ce plan a pour principal objectif de créer des places de façon à ce que personne ne dorme à la rue, notamment en période de grand froid.

Or, offrir la continuité de l'hébergement à la sortie du plan froid est matériellement impossible.

La mise à l'abri, pour des raisons humanitaires, se trouve ainsi en parfaite contradiction avec ce principe de continuité.

UN CONSTAT SÉVÈRE

Embolie des Centres d'Hébergement d'Urgence, déresponsabilisation de nos passagers, absence de solution de sortie des dispositifs, remise en cause des systèmes établis et forte tension au sein des centres... tels sont les constats que nous faisons aujourd'hui de la situation de l'hébergement d'urgence dans le Rhône.

Constat sévère, certes, mais réaliste alors même que les financements publics se sont considérablement accrus depuis les réformes et la mise en oeuvre du Plan d'Action Renforcé pour les personnes sans-abri qui a

permis de créer de nombreuses places d'hébergement.

Face à un accroissement significatif des dépenses et un bilan des plus contrasté, ayons le courage de la réforme et repensons ensemble le sens de la continuité de l'hébergement.

PROPOSITIONS

Adopté précipitamment dans un contexte tendu lié à l'occupation médiatique du canal Saint-Martin, les textes qui imposent aujourd'hui l'inconditionnalité de l'accueil couplé à sa continuité ont contribué au blocage total

LE FOYER demande que le principe de continuité soit conditionné, comme toutes les aides sociales accordées par l'Etat, par le respect d'un certain nombre d'obligations.

Pour LE FOYER, la réussite de l'insertion sociale au sein du Centre Gabriel ROSSET nécessite que le séjour de nos passagers s'inscrive dans le cadre suivant :

- L'adhésion à un contrat d'insertion personnalisé, selon les moyens et les capacités de chacun
- La participation à la vie du centre d'hébergement d'urgence en réintroduisant à des fins pédagogiques la participation financière nécessaire pour sortir d'une relation de pur assistanat
- Le strict respect des engagements pris par le passager qui conditionne son séjour dans le centre d'hébergement d'urgence.

Nous redonnerons alors aux Centres d'Hébergement d'Urgence leur fonction de conduire à l'autonomie les personnes accueillies, nous redonnerons un vrai sens au mot « passager », celui qui est en mouvement, celui qui est au seuil d'un nouveau développement personnel. Nous redonnerons enfin un vrai sens à l'accueil inconditionnel car chacun pourra réellement s'engager à accueillir celui qui en a besoin, sur une simple demande de sa part, s'il a la certitude que cet engagement n'est pas indéfini... ■

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRIS
JUIN 2012

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ AU SEIN DE L'ACTION FAMILLES

→ Tout au long de l'année, des bénévoles se rendent chez les familles ou donnent rendez-vous dans des lieux collectifs pour soutenir dans leurs études les enfants scolarisés. Cet accompagnement est une composante essentielle de la trajectoire résidentielle proposée par le Service Action Familles. C'est une prise en compte globale qui se fait avec les parents. En 2011, 48 bénévoles ont assuré le suivi de 156 enfants.

Voici le témoignage de quelques bénévoles :

ON M'ATTEND...

« La fin de l'année approche : le lien avec la famille, maman et enfants, est bien établi.

On m'attend, on m'accueille avec le sourire, on m'installe au salon : la grande fille apporte une chaise pour moi ; j'ai mis du temps à comprendre qu'il n'y avait que quatre chaises dans la maison, que l'on déplace de la cuisine aux autres pièces, en fonction des besoins !

Je prends des nouvelles de chacun, et je fais toujours parler les enfants sur leur vie à l'école : ils adorent raconter ce qui se passe, ce qu'ils vivent, leurs joies et leurs difficultés.

C'est l'occasion de rectifier ici ou là leur expression orale, de passer à des éléments de grammaire, de vocabulaire etc. Puis, on prend le cahier de textes, et on commence à travailler sur les « devoirs » du jour...

C'est peut-être bien moi qui apprends le plus ! » ■

Christian

RESPECT ET HUMILITÉ

« Pour ma part, j'ai abordé ce rôle avec respect et humilité : respect de l'enfant et de sa culture, de ses difficultés et de ses doutes en essayant, au travers de ses devoirs, de lui donner confiance en elle et en ses capacités ; humilité devant son vécu et ses attentes en l'aidant dans son travail, en l'aidant à réfléchir, à s'organiser et à devenir autonome.

Une anecdote : elle a progressé en français entre le 1er et le 2ème trimestre, de 7,5 à 11,5, ce qui, pour moi, était déjà une satisfaction, mais elle a tenu à me faire un cadeau en me ramenant une petite tour Eiffel lors d'un voyage scolaire à Paris. Un geste enfantin qui m'a touché ! » ■

Daniel

DÉVELOPPER DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES

« Réaliser l'accompagnement à la scolarité dans les familles insérées dans la trajectoire résidentielle du FOYER, c'est pour moi développer avec ces familles des relations privilégiées qui permettent de tisser des liens de confiance.

Avec la première famille, composée d'une mère veuve élevant cinq enfants de 12 à 23 ans, que je continue d'accompagner, ces liens de confiance ont débouché sur une réelle amitié.

Cela m'a permis aussi de mesurer très concrètement et de vivre les difficultés que rencontrent ces jeunes pour trouver un emploi ou pour suivre une scolarité. » ■

Bruno

UNE AIDE PLUS GLOBALE

« Professeur des écoles à la retraite, je viens de passer une année en tant que bénévole pour l'accompagne-

ment scolaire de deux enfants (CE1 et CM2) à la Résidence LE BORDEAUX.

J'arrivais avec l'idée de les aider à faire leurs devoirs... Je me suis vite aperçue que ces enfants avaient besoin d'une aide plus individualisée. Certes, ils avaient besoin de soutien scolaire, certes, il fallait reformuler ce qu'ils avaient appris en classe mais en restant chez eux deux heures par semaine, c'était une goutte d'eau que j'apportais dans l'océan.

Je me suis interrogée : comment, malgré tout, les faire progresser ?

Je pense que notre rôle consiste à leur donner envie de se battre.

Il faut également instaurer un cadre avec quelques règles, comme éteindre complètement la télé et pas seulement le son, noter correctement le travail à faire, ranger ses affaires, bien dormir,

Rendre l'enfant acteur principal, passer avec lui une sorte de contrat afin que dans la semaine il ait le courage de travailler seul. Ils ne peuvent se permettre de perdre du temps avec des méthodes mal expérimentées !

Prendre le temps de savoir où en est l'enfant dans ses apprentissages afin d'avancer à son rythme sans le décourager.

En tant que bénévole, il est également possible, je pense, d'intervenir de temps en temps pendant les congés scolaires et de proposer à l'enfant des sorties avec lui pour « apprendre autrement » (sortie culturelle, promenade etc.) Ayant expérimenté ce genre de sortie, je peux dire que les relations ont été transformées, les liens sont plus profonds et les enfants sont devenus plus confiants ; j'ai senti également que je pouvais glisser quelques conseils à la maman tout en restant discrète.

Ces enfants sont à la fois démunis et riches de tellement de promesses ! » ■

Marie-Claude

LE TEMPS D'UNE PAUSE

QUAND, LE « TEMPS D'UNE PAUSE », DES FEMMES PARTAGENT LEURS EXPÉRIENCES...



© ROMAN SIGAËV - FOTOLIA.COM

→ Nicole ARMANET, éducatrice à l'Auberge des Familles et Elfie PEQUEUX, infirmière, ont constaté que la plupart des femmes accueillies ont besoin de partager leurs expériences de vie et leurs questions. Elles ont ainsi décidé de créer un groupe de parole où les hébergées pourraient aborder des thèmes aussi différents que la culture, la naissance, l'éducation des enfants, la contraception, la relation à l'autre, les coutumes et traditions (Certaines personnes accueillies ont des origines très diverses : Europe centrale, Maghreb, Afrique...).

Après deux années de fonctionnement de ce groupe qui se réunit un mardi par mois, Nicole et Elfie ont présenté un bilan de cette expérience, dans un document intitulé « Le Temps d'une pause » et pour L'Arche, elles ont bien voulu en dire un peu plus.

L'ARCHE: Quels sont les publics accueillis à l'auberge des familles ?

Nicole: L'Auberge des familles, d'une capacité totale de 50 places se divise en deux structures complémentaires. La première partie, actuellement située rue Antoine CHARIAL (Lyon 3ème), accueille en Hébergement d'Urgence 38 personnes. Ce sont à ce jour 8 familles, un couple

et 7 femmes isolées (avec ou sans enfants). Une seconde partie accueille aujourd'hui 13 personnes en Hébergement d'Insertion à la Résidence Le Bordeaux (Lyon 2ème).

Une fois les travaux de construction de « l'Agapè » terminés, le Centre d'Hébergement d'Urgence et d'Insertion de l'Auberge des Familles retrouvera la rue de Gerland dans le 7ème arrondissement de Lyon.

L'ARCHE: Comment est née l'idée de constituer ce groupe de parole ?

Nicole: Je constatais souvent, le soir, que les femmes, après le repas, se réunissaient autour d'un thé, discutaient. Elles avaient visiblement besoin d'échanger...

Elfie: Nous pensions que la mise en place d'un groupe auquel nous participerions avec nos regards croisés d'éducatrice et d'infirmière permettrait aux femmes de se libérer, de construire des relations.

L'ARCHE: Dans le « Temps d'une pause », vous écrivez: « La mise en place de ce groupe avait aussi pour objectif de désamorcer certaines tensions, de permettre une meilleure cohabitation entre les hébergées. » Pouvez-vous développer ?

Nicole: Les femmes avaient besoin d'être mises en confiance. Souvent leurs relations se limitaient trop à un simple « Bonjour - Bonsoir ». Il pouvait arriver que l'une ou l'autre émette des critiques à l'égard d'une autre hébergée. La disposition des locaux, une certaine forme de promiscuité auraient pu en effet entraîner des tensions, liées à un manque d'intimité.

L'Arche: Et les maris dans tout ça ? Comment prenaient-ils votre initiative ?

Elfie: Oh! Plutôt bien. Certains disaient à leur femme: « Si on te propose ça, vasy. » Il y a eu fort peu de réactions négatives. C'est vraiment à la marge.

L'ARCHE: Après deux ans de fonctionnement, quel bilan pouvez-vous dresser ?

Nicole: Un bilan plutôt positif. Les échanges se font dans un grand climat de confiance. Nous débattons de questions importantes, certes, mais c'est souvent très ludique, plein d'humour. Nous avons partagé d'inoubliables fous rires. La narration de son accouchement par une de nos hébergées restera un moment d'anthologie. Nous aimerions que ces échanges marquent la mémoire de celles qui viennent, que ce soit un peu leur « madeleine de Proust ».

Elfie: Je retiens aussi le respect dans lequel se déroulent les échanges entre des personnes de cultures aussi différentes. C'est surprenant, fascinant...

Quelques personnes ayant participé au groupe ont bien voulu témoigner:

« Nous avons parlé de différents sujets, note Mme G., comment s'intégrer en France, accepter les habitudes des Français et pas oublier nos origines. »

« La joie des femmes est plus grande quand elle est partagée. », fait observer Mme P.

« Ce partage fécond nous apporte à toutes un réconfort et des solutions, renchérit Mme L. les thèmes développés sont très intéressants et permettent de connaître d'autres cultures, d'autres mœurs. On apprend les soins appropriés aux enfants, aux femmes, aux familles. »

Bien utile ce temps de pause! ■

Michel CATHELAND

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

→ L'assemblée générale du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI statuant sur l'exercice 2011 s'est tenue le 3 avril à l'Hôtel de la Région Rhône-Alpes.



que les actions financées par l'Etat et les Collectivités sont en adéquation avec les politiques publiques, et que les actions financées par LE FOYER correspondent à ses valeurs fondatrices et sa volonté d'innover.

EN CONCLUSION

LE FOYER a beaucoup évolué ces dernières années. En 6 ans, son budget a doublé, en passant de 7.5 M€ à 15 M€. Cette évolution montre bien l'augmentation de la misère.

Répondre aux besoins en augmentation a été possible :

Grâce à l'Europe, à l'Etat, au Conseil régional Rhône-Alpes, au Conseil général du Rhône, au Grand Lyon, à la Ville de Lyon et à toutes les collectivités et institutions qui nous soutiennent. Grâce au dévouement **des bénévoles et des salariés**, par leur sens du service, leur capacité d'adaptation et d'action dans l'urgence. Grâce à **la générosité** de nos donateurs. Ils permettent et accompagnent nos actions relevant de nos valeurs fondamentales.

Que tous soient ici remerciés pour leur implication. ■

Placée sous la haute présidence de Jean-Jack QUEYRANNE, Président du Conseil Régional Rhône-Alpes qui a rappelé son attachement à l'association : « [...] Quand on regarde les chiffres que vous évoquiez lors de la lecture de votre rapport, on voit, on mesure, l'ampleur des responsabilités que vous avez. Les associations, les pouvoirs publics comme l'Etat, la Région, les Collectivités locales pensent que nous avons un devoir de lutter contre cette mise à l'écart d'une partie de nos concitoyens qui connaissent des situations difficiles. Il faut toujours avoir la capacité de leur tendre la main, de leur offrir un lit, un bol de soupe, de leur offrir un regard... C'est un témoignage que l'humanité n'a pas disparu et qu'ils sont également porteurs de cette humanité. C'est cette réciprocité qui est très importante dans votre engagement au FOYER. Je veux témoigner à la fois de la reconnaissance que nous devons avoir en tant que responsable publique mais aussi du soutien, que dans le cadre de nos responsabilités, nous pouvons vous exprimer [...]. »

Puis, en présence de nombreuses personnes (membres du FOYER, invités, partenaires, etc.) Benoît VIANAY a présenté son dernier Rapport Moral concernant l'exercice 2011 et les perspectives pour 2012 :

2012 : « MIEUX ET PLUS ACCUEILLIR »

(EXTRAIT DU RAPPORT MORAL)

2012 verra la poursuite des actions en cours : la construction de notre nouvelle cuisine centrale, l'ouverture de l'AGAPE qui devrait accueillir une centaine de personnes, la réflexion sur la réhabilitation du Centre Gabriel ROSSET et le développement du parcours famille qui constitue une expérimentation réussie avec l'aide du Conseil général du Rhône...

Ce sera **la mise en œuvre des orientations stratégiques** 2012-2015 et la définition d'un Plan d'actions, défini par des groupes de travail associant salariés et bénévoles.

Ce sera le **démarrage du Parcours Expérimental de Retour vers le Logement par l'Emploi (P.E.R.L.E.)** qui permettra à des personnes hébergées dans des Centres d'Hébergement, de bénéficier d'un nouveau parcours d'insertion vers et dans l'emploi. Ce dispositif coordonné par LE FOYER est à l'initiative de la Préfecture, financé par le Fonds Social Européen, et développé en partenariat avec des associations, des institutions et des entreprises.

Ce sera **la mise en place d'une évaluation interne** de toutes les activités du FOYER qui permettra de valider

OÙ TROUVER LES RAPPORTS CONCERNANT L'EXERCICE 2011 ?

Vous pouvez obtenir l'intégralité des rapports concernant l'exercice 2011 (Rapport Moral, Rapport d'Activité, Rapport du Trésorier, Rapport du Commissaire aux Comptes) sur simple demande. Vous pouvez également les consulter sur le site internet du FOYER : www.fnds.org

Vous trouverez pages 13 à 16 de ce numéro, suite à l'agrément du FOYER au Comité de la Charte du don en confiance, « L'Essentiel 2011 » qui résume l'activité du FOYER en 2011. ■

LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

L'ESSENTIEL 2011



→ LES FAITS MARQUANTS EN 2011

- Hausse de la demande d'hébergement d'urgence et du nombre de personnes sans solution (115 du Rhône)
- Ouverture de la Maison de Rodolphe
- Démarrage des travaux de « L'Agapé »
- Disparition du statut des « Employés en Insertion »
- Agrément du Comité de la Charte du don en confiance
- Ouverture de « L'Artillerie »

En 2011, le 115 du Rhône - dont la gestion est assurée par notre association - a enregistré une hausse de la demande d'hébergement de 41 %, soit une progression de 92 % en 2 ans.

Face à ce constat et afin de répondre aux besoins et attentes des plus démunis, LE FOYER s'est employé à développer de **nouvelles places d'hébergement**.

■ A l'initiative d'Alain MERIEUX, **la Maison de Rodolphe** a ouvert ses portes à des familles et à des hommes accompagnés de leur(s) chien(s).

■ Pendant **la période hivernale**, nous avons proposé des structures supplémentaires, pour un total pouvant atteindre 300 places, s'ajoutant à celles ouvertes à l'année.

■ Les travaux de l'ensemble immobilier « **L'AGAPÉ** » ont commencé, permettant ainsi la reconstruction de « L'Auberge des Familles », la création de chambres de type Maison Relais et d'appartements.

Pour animer et permettre l'ouverture de nouvelles structures, nous avons mobilisé **des moyens humains et financiers supplémentaires**. Nous avons également repensé notre cuisine centrale pour porter sa capacité de fabrication de 600 à 1.000 repas par jour.

En 2011, notre association a répondu à des demandes d'inspection des services de l'Etat pour **auditer nos activités**. Ainsi, le mode de fonctionnement du **Service Insertion** et le statut des Employés en Insertion n'étaient plus adaptés à la réglementation actuelle. Dès lors, nous avons proposé aux passagers un autre parcours.

En mai, LE FOYER a obtenu **l'Agrément du « Comité de la Charte du don en confiance »**, en reconnaissance de ses qualités de transparence financière, de son mode de gouvernance et de sa rigueur de gestion.

Pour assurer le développement de nos « Activités Solidaires », LE FOYER a acquis un entrepôt, « **L'Artillerie** », plus grand

277.411
DEMANDES D'HEBERGEMENT
(115 DU RHÔNE)

5.000
PERSONNES AIDÉES

56.327
PASSAGES ACCUEILS DE JOUR

311.482
REPAS SERVIS

251.582
NUITÉES

264
PERSONNES DIFFÉRENTES
EMPLOYÉES EN CONTRATS AIDÉS

et mieux adapté à la collecte, au dépôt, au tri, et à la réparation des objets et des meubles qui nous sont donnés.

Enfin, notre plan d'action triennal venant à échéance, nous avons défini, dans un contexte en forte évolution, **les orientations stratégiques** qui vont guider notre action pour les années à venir.

Merci à toutes celles et ceux qui ont permis au FOYER de répondre aux besoins des plus démunis ■

Benoît VIANNAY, Président

→ LE MOT DU TRÉSORIER

Les choix du FOYER se lisent dans les comptes simplifiés qui vous sont présentés : la priorité aux plus démunis conduit l'association à allouer l'essentiel de ses dépenses à ses missions sociales, et aux investissements immobiliers nécessaires à leur pérennité. Le souci de cette pérennité conduit LE FOYER à conserver une trésorerie égale à environ une année de subvention, pour faire face aux délais de versement et aux probables réductions des subventions publiques (7M€). Le reste de cette trésorerie sera en grande partie mobilisée dans l'année 2012 pour des projets immobiliers au service des missions sociales du FOYER. La trésorerie du FOYER est essentiellement placée dans des comptes de dépôt à la Caisse d'Épargne. ■

Pierre CHEVALLIER, Trésorier

→ COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (EN K€)

EMPLOIS 2011			RESSOURCES 2011		
	(en K€)	%		(en K€)	%
1 Missions Sociales	13 188	93,6 %			
Hébergement d'Urgence	3 988	28,3 %	Ressources collectées auprès du public	5 898	37,8 % 7
Hébergement d'Insertion	4 459	31,7 %	Dons et legs collectés	3 186	20,4 %
Accueil de Jour	1 027	7,3 %	Produit des Activités Solidaires (Bric à Brac)	2 712	17,4 %
Atelier d'Insertion	2 941	20,9 %			
Santé	338	2,4 %	Subventions et autres concours publics	7 099	45,5 % 8
Veille Sociale Téléphonique (115)	434	3,1 %			
2 Frais de recherche de fonds	229	1,6 %	Autres produits	2 620	16,8 %
Frais d'appel à la générosité du public	65		Transferts de charges	1 069	6,8 % 9
Frais de recherche de subvention	164		Produits financiers	553	3,5 %
Autres frais	672	4,8 %	Participation des usagers	462	3,0 %
3 Frais de fonctionnement	435		Recettes diverses	536	3,4 %
4 Charges financières	237				
TOTAL DES EMPLOIS	14 089	100,0 %	TOTAL DES RESSOURCES	15 617	100,0 %
Dotations aux provisions	72		Reprises de provisions	37	
5 Engagements à réaliser sur fonds dédiés	740		Report de fonds dédiés	2 999	10
6 Excédent de ressources de l'exercice	3 752				
TOTAL GENERAL	18 653		TOTAL GENERAL	18 653	

LES EMPLOIS

- LE FOYER consacre presque 94 % de ses dépenses à ses missions sociales, l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion des plus démunis.
- Il s'agit des charges liées aux recherches de subventions mais aussi de dons privés de particuliers, de fondations, d'entreprises.
- Ce sont Les frais de structure du FOYER, qui permettent la mutualisation des fonctions support (comptabilité, ressources humaines, achats, etc.) et le fonctionnement de l'association.
- Ces charges comprennent notam-

ment la dépréciation de titres légués au FOYER, dont la valeur boursière a beaucoup baissé.

- Il s'agit de dons dédiés reçus et non utilisés dans l'année qui sont reportés à l'année suivante pour être utilisés conformément à la volonté des donateurs.
- Le résultat excédentaire de l'année est principalement dû à la reprise de fonds dédiés des années antérieures, et à leur utilisation pour des investissements (L'Agapè et l'Artillerie)

LES RESSOURCES

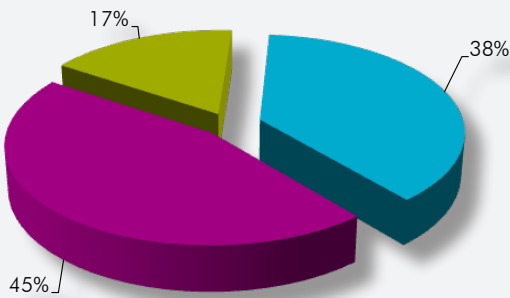
- LE FOYER reçoit des dons de personnes privées (dons manuels et legs).

Il a également un réseau de 6 magasins pour vendre les objets, le mobilier, des vêtements... reçus.

- LE FOYER reçoit des subventions de l'Etat (75 %), du Conseil général du Rhône (15 %), de la Ville de Lyon (6 %) et du Conseil Régional Rhône-Alpes (2 %). À périmètre constant, ces subventions sont en légère baisse par rapport à 2010.
- Ce montant correspond aux aides que reçoit le FOYER pour l'embauche de salariés en insertion.
- Le report de fonds dédiés correspond à l'utilisation, dans l'année, de fonds dédiés reçus les années précédentes. ■

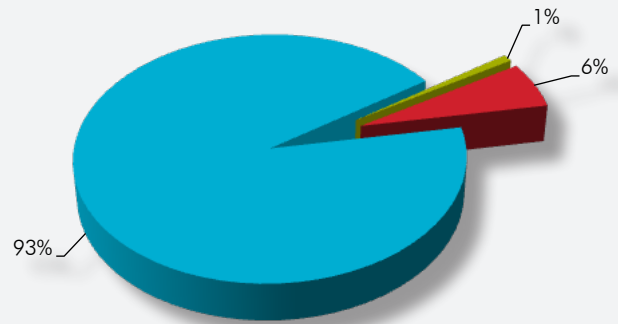
QUELLE PROPORTION DES RESSOURCES SONT ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?

- Ressources collectées auprès du public
- Subventions et autres concours publics
- Autres produits



A QUOI SONT EMPLOYÉES LES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC ?

- Missions sociales (dont investissements)
- Frais d'appel à la générosité
- Frais de fonctionnement



EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES DANS L'ANNÉE

LE FOYER a utilisé dans l'année l'intégralité des sommes collectées auprès du public. ■

→ BILAN RÉSUMÉ (EN K€)

ACTIF (en K€)	2011	2010
Terrains	4 924	3 747
Constructions	10 262	10 637
Autres immobilisations	10 656	8 003
1 Actif immobilisé	25 842	22 387
2 Disponibilités et VMP	16 094	17 281
Autres éléments d'actif	1 183	777
Actif circulant	17 277	18 058
TOTAL ACTIF	43 119	40 445

PASSIF (en K€)	2011	2010
Fonds associatif	32 155	29 040
Résultat	3 752	2 464
Fonds propres	35 907	31 504
Provisions	787	691
Fonds dédiés	739	2 999
Emprunts	3 098	2 725
Autres dettes	2 588	2 526
Passif circulant	7 212	8 941
TOTAL PASSIF	43 119	40 445

ACTIF

1 L'augmentation des actifs immobilisés est principalement due à l'acquisition, par le FOYER, d'un bâtiment pour abriter son centre principal de stockage et de tri des objets (L'Artillerie) pour 2,8M€. Elle est également due à l'immobilisation en cours du bâtiment de l'Agapè (livraison en octobre 2012) pour 0,9M€.

2 La trésorerie du FOYER conserve un niveau élevé. Elle résulte d'une part de la volonté du FOYER de disposer

d'une réserve correspondant à une année de subvention (7M€), pour compenser le rythme de versement des fonds publics (fin du 2ème trimestre de chaque année). D'autre part le FOYER mobilisera en 2012 des sommes importantes dans les opérations en cours de construction (Agapè à Gerland), et dans d'autres projets d'investissement (accueil de jour, accueil d'urgence, activités solidaires).

PASSIF

3 Les fonds propres du FOYER augmen-

tent du seul fait du résultat de l'exercice (3,7M€) et constituent une réserve sûre de 2 ans de fonctionnement en cas de diminution brusque des ressources. Ils sont un gage d'indépendance du FOYER.

4 Les fonds dédiés constitués les années précédentes ont été utilisés, conformément à leur objet, pour les investissements de l'année, soit principalement pour l'acquisition du bâtiment de l'Artillerie, et pour l'acquisition du terrain sur lequel est construit l'Agapè. ■

→ LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU FOYER

Le financement de l'activité du FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI repose pour plus de la moitié (59 % en 2011) sur des subventions publiques : (Etat, Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil général du Rhône, Ville de Lyon, incluant la subvention des contrats aidés.

Le reste des activités du FOYER est financé sur fonds propres : les recettes des 6 magasins, les BRIC À BRAC (20 % des ressources d'exploitation), et les dons, les dons au titre de l'ISF, les legs et assurances-vie des personnes privées, les opérations de mécénat... (13,5 % des ressources d'exploitation). Ces ressources sont essentielles pour pallier la diminution probable des financements publics, et permettre au FOYER de développer des réponses adaptées et innovantes aux défis de la pauvreté et de l'exclusion. ■



➔ **LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI** est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique, fondée en 1950 par Gabriel ROSSET et une équipe de bénévoles, ayant pour mission d'ACCUEILLIR, HÉBERGER, ACCOMPAGNER et INSÉRER les plus démunis de la région lyonnaise...

LA MISSION DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

- Accueillir les populations les plus fragiles.
- Mettre en œuvre au quotidien l'inconditionnalité de l'accueil.
- Affirmer un mode d'accompagnement spécifique et global (emploi, formation, logement, santé, administratif, financier, éducation, liens familiaux...), caractérisé par le respect de la dignité de la personne.
- Etre capable, dans les meilleurs délais, de répondre aux situations d'urgence relevant de ses compétences.
- Porter à la connaissance du public les problématiques et les difficultés particulières des populations qu'il accueille.
- Etre, sur la région lyonnaise, l'intervenant principal et incontournable de la grande exclusion tant pour les personnes isolées que les familles, la mission se déclinant à partir des actions d'accueillir, d'héberger, d'accompagner et d'insérer.

- Etre reconnu par son action spécifique, à l'intérieur d'un réseau et dans la subsidiarité. Travailler en complémentarité avec les autres acteurs de lutte contre l'exclusion.
- Devenir l'Observatoire de la précarité dans la région Rhône Alpes, compte tenu de son positionnement.
- Affirmer et développer l'engagement privé, au côté de ce qui relève de la responsabilité des pouvoirs publics.
- Sensibiliser et former le public à la pratique de la solidarité.

SON ÉTHIQUE

- LE FOYER croit dans l'égalité de tous les Hommes, il défend et promeut la dignité et l'autonomie de chaque personne.
- LE FOYER est ouvert à toute personne, quelle que soit son appartenance confessionnelle ou philosophique. Il doit contribuer à remettre debout ceux qui ont été cassés tout en ne renonçant pas à être exigeant à leur égard. Il défend les liens familiaux et les liens relationnels.
- L'action du FOYER est inspirée par l'esprit de Charité. Il est une « école de la vie », au service des exclus, dans cet esprit de charité.
- LE FOYER est fier de ses racines chrétiennes. L'appellation « NOTRE-DAME » n'a pas à être mise sous le boisseau. L'association a des relations structurelles avec le Diocèse, sans être mouvement d'Eglise.

- LE FOYER doit conserver sa capacité à s'indigner et à intervenir dans l'esprit initié par le fondateur, référence de son action.
- Bénévoles et salariés doivent travailler ensemble dans la convivialité et la complémentarité au service des usagers, en partageant la même éthique.
 - Le bénévole offre sa disponibilité. Il met sa compétence au service de l'association pour assurer la tâche qui lui a été assignée, dans le respect de la charte.
 - Le salarié assure la permanence du service de l'association aux usagers, avec tout son professionnalisme.

■ Toutes les actions menées et les moyens engagés n'ont qu'une finalité, la mission du FOYER.

■ LE FOYER assure l'accueil et l'accompagnement avec compétence et professionnalisme, caractérisés par le respect de la dignité de la personne.

■ LE FOYER, compte tenu de l'origine de ses ressources, a un devoir de rigueur et de transparence. Sa communication est tout entière au service de sa mission et pour la formation de l'ensemble de ses membres.

Pour cela, les 1.500 bénévoles et les 250 salariés et personnes en insertion de l'association gèrent et animent 42 structures autour des activités d'Hébergement d'Urgence et d'Hébergement d'Insertion, d'Accueil de Jour, d'Ateliers d'Insertion, d'Accompagnement, de Santé et de Bric à Brac. Il assure également la gestion du 115 du Rhône. ■

Les comptes du FOYER sont certifiés par le cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes. Toutes les informations de ce document sont issues du rapport moral, rapport d'activité et du rapport financier 2011 du FOYER, adoptés par l'Assemblée générale du 3 avril 2012. Ces rapports ainsi que ceux du commissaire aux comptes sont disponibles sur le site Internet du FOYER www.fnds.org. Ils peuvent également être obtenus sur simple demande.



Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique. Depuis près de 20 ans, le Comité a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte que les organisations agréées s'engagent à respecter. Le Comité en contrôle l'application. Pour voir la liste des organisations agréées : www.comitecharte.org

EXTRAIT RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

→ LE FOYER, a encore constaté, en 2011, une augmentation sensible de l'ensemble de ses activités d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'insertion.

LA VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE LE 115 DU RHÔNE

Faits marquants: hausse du nombre de demandes d'hébergement et du nombre de personnes sans solution par absence de places disponibles.

Quelques chiffres:

- Nombre total d'appels décrochés 133.811
- Nombre de demandes d'hébergement 277.411
- Signalements 1.768
- Places distribuées 192.713
- Personnel 9,75 ETP
- Budget annuel 433.877
- Financement:
 - Etat 98 %
 - FOYER 2 %

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Faits marquants: ouverture de la Maison de Rodolphe, hausse du nombre de places, stabilisation des publics dans l'urgence et déménagement de l'Auberge des Familles au 120 rue Antoine Charial 69003 LYON.

Quelques chiffres:

- Capacité d'accueil 312 places (en moyenne sur l'année)
- Nuitées 110.852
- Durée moyenne de séjour 77 nuits
- Personnes différentes accueillies 2.037
- Personnel 34,62 ETP et 390 bénévoles
- Budget annuel 3.987.583 €
- Financement:
 - Etat 63 %
 - Ville de Lyon 8 %
 - Conseil général du Rhône 7 %
 - CAVIL 1 %
 - FOYER 16 %
 - Autre 5 %

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est une mission transversale et une activité présente au cœur de toutes les autres.

ACCUEIL DE JOUR

Faits marquants: amélioration des conditions d'accueil, stabilisation de la fréquentation.

Quelques chiffres: 300 places

- Passages 56.327
- Moyenne de fréquentation 223 personnes par jour
- Douches 7.299
- Colis alimentaires 1.901
- Personnel 13,89 ETP et 150 bénévoles
- Budget annuel 1.027.236 €
- Financement:
 - Etat 51 %
 - Ville de Lyon 10 %
 - Conseil général du Rhône 3 %
 - CAVIL 1 %
 - FOYER 32 %
 - Autre 3 %

HÉBERGEMENT D'INSERTION

Faits marquants: déménagement de l'Antenne Famille de Vilette d'Anthon pour Villefranche-sur-Saône, et déménagement de l'Auberge des Familles à la Résidence Le Bordeaux.

Quelques chiffres:

- Capacité d'accueil 384 places
- Nuitées 136.803
- Durée moyenne de séjour 234 nuits
- Personnes différentes accueillies 689
- Personnel 30,21 ETP et 94 bénévoles
- Budget annuel 4.459.479 €
- Financement:
 - Etat 37 %
 - Conseil Général du Rhône 17 %
 - Participation des usagers 9 %
 - FOYER 31 %
 - Autre 6 %

BRIC A BRAC

Fait marquant: hausse des recettes de 19 %.

Quelques chiffres:

- Implantations dans le Rhône 6
- Clients 100.000
- Personnel 740 bénévoles
- Chiffre d'affaires 2,712 M€

ATELIER D'INSERTION

Faits marquants: disparition du statut des Employés en Insertion, ouverture du Centre de Tri Objets de l'Artillerie, et renforcement de l'encadrement.

Quelques chiffres:

- Nombre de postes en Ateliers 86 postes
- Ateliers: Polyvalent, Nettoyage, Maintenance, Cuisine, Collecte, Recycleries et Tri (textile et objets).
- Personnes différentes accueillies (CUI / EI / AVA) 264
- Accès à l'emploi durable (CUI) 22,01 %
- Volumes produits:
 - Textile 1.119 Tonnes
 - Repas 311.482
- Personnel 18,5 ETP et 30 bénévoles
- Budget annuel 2.941.382 €
- Financement:
 - FOYER (dont ISF 7 %) 76 %
 - Etat 21 %
 - Conseil Régional Rhône-Alpes 3 %

SANTÉ

Faits marquants: baisse du nombre de soins due à la stabilisation des publics dans les centres d'hébergement d'urgence.

Quelques chiffres:

- Lits de repos 12 places
- Durée moyenne de séjour 17 jours
- Nuitées 3.927
- Personnes différentes 97
- Point Santé: 6.976 soins dont soins infirmiers 5.809 dont actions médecins 1.167 dont démarches de coordination 68
- Lieu Hygiène:
 - douches médicalisées 409
- Personnel 4 ETP et 22 bénévoles
- Budget annuel 338.394 €
- Financement:
 - Etat 55 %
 - Ville de Lyon 7 %
 - FOYER 38 %

Didier MACIOCIA, Directeur

CHRONIQUE DU CENTRE GABRIEL ROSSET

LA PRISE EN CHARGE DES GRANDS EXCLUS

→ Leurs perceptions, la manifestation de leurs craintes ou de leurs envies, leur mode relationnel, ne sont pas communs. Leur comportement interpelle et désoriente. Ces hommes ont souvent de longues années de rue et d'errance derrière eux, et se sont progressivement chronicisés dans l'urgence sociale. Pour ces « grands exclus », comme on les nomme génériquement, quitter les circuits de l'assistance médico-sociale reste parfois difficilement concevable malgré toute la volonté du FOYER de leur proposer des parcours d'insertion adaptés. Comment le Centre Gabriel ROSSET assure-t-il la prise en charge de ces passagers fragiles ?



UN PUBLIC HÉTÉROGÈNE EN SON SEIN

Ces grands exclus représentent aujourd'hui environ 30 % du public accueilli au Centre Gabriel ROSSET (CGR), soit une cinquantaine d'hommes sur 166. S'ils ont en général les mêmes caractéristiques comportementales ou pathologiques (pathologie psychiatrique importante, alcoolisme, long parcours d'errance, perte des repères spatio-temporels, incurie, désappropriation du corps...), on dénombre néanmoins différents profils.

En simplifiant l'analyse, il existe deux types majeurs de grands exclus. Il y a tout d'abord ceux que Patrick DECLERCK, dans son ouvrage de référence *Les naufragés*¹, nomme « les clochards », caractérisés par

une exclusion sociale profonde et une alcoolo-dépendance quasi systématique. Les causes de leur marginalisation sont diverses, mais on retrouve souvent chez ces hommes un passif familial violent, un abandon prématuré dans l'enfance, des ruptures relationnelles soudaines... autant de carences affectives qui sont à la base de leur désocialisation. Suite à un ou plusieurs épisodes douloureux, ces grands exclus lâchent prise et basculent progressivement dans des schémas d'auto-exclusion avancée. Ils sombrent le plus souvent dans la consommation abusive d'alcool, brisent leurs derniers liens amicaux ou familiaux, se dégradent rapidement, et en arrivent à des états d'incurie et de déstructuration considérables. La plupart d'entre eux se désapproprient leur corps, entretenant un rapport vicié à la douleur et à l'hygiène. Les plaies ne sont pas soignées, les meurtrissures à peine ressenties; certains ne se douchent pour ainsi dire jamais, gardent leurs vêtements durant de longues semaines, laissent pousser barbe et cheveux. Bousculés dans leur représentation du temps et de

l'espace, ces hommes naviguent entre la rue et l'hébergement d'urgence, au gré de leur fatigue et de leur usure. Les phases de déchéance et les phases de légère amélioration se succèdent, dans le va et vient permanent qui caractérise leur quotidien.

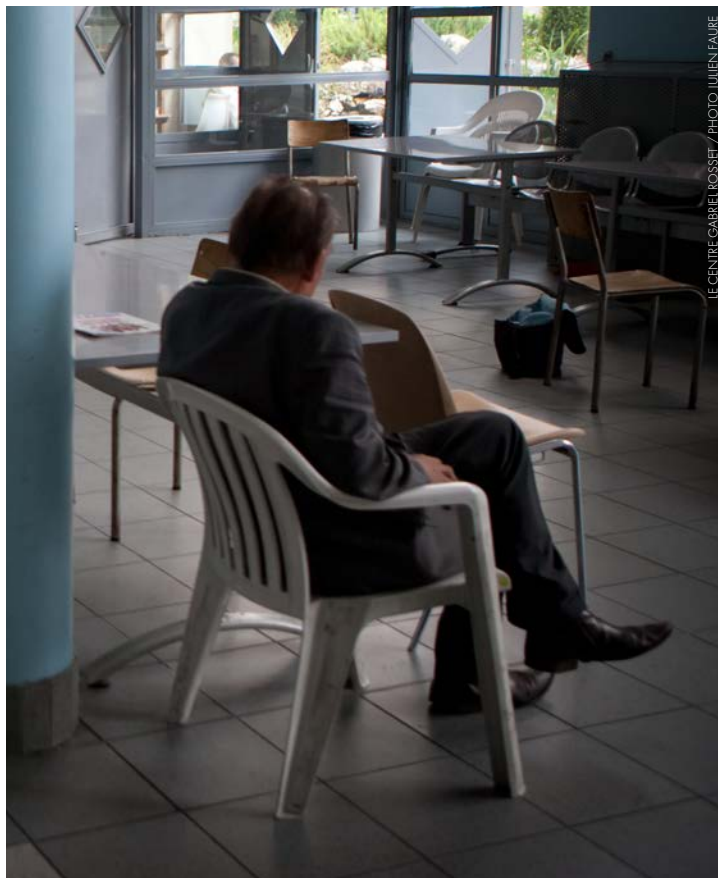
La deuxième catégorie de personnes grandement déstructurées peut se résumer aux abandonnés de la psychiatrie. Ces hommes sont de grands malades, déficients intellectuels ou porteurs de pathologies lourdes, qui ont pour la plupart un long passif institutionnel. Patients désinvestis par les hôpitaux, fugueurs jamais rentrés ou « électrons libres » naviguant de centre psychiatrique en centre d'hébergement d'urgence, ces passagers sont eux aussi caractérisés par leurs insuffisances. Si les problèmes d'hygiène et d'alcool sont chez eux moins aggravés que chez ceux que l'on nomme communément « les clochards », leur représentation du monde est tout aussi décalée et imprévisible. Ainsi, ce type de population est-il sujet aux voyages pathologiques, aux crises soudaines

et parfois violentes, aux débordements émotifs... Leur inaptitude sociale se lit différemment de celles des autres grands exclus, mais elle demeure tout aussi problématique dans sa gestion quotidienne. Pour accueillir et préserver au mieux ces hommes fragiles, le Centre Gabriel ROSSET propose une prise en charge spécifique et adaptée.

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE AU CŒUR D'UN IMPORTANT RESEAU PARTENARIAL

Les passagers les plus fortement déstructurés nécessitent une attention et un encadrement particuliers. Leurs débordements sensoriels et comportementaux induisent une attention permanente, et indexent leur accompagnement. Pour ce public, l'objectif de la prise en charge n'est pas d'accéder classiquement à un emploi, à un logement, ou à une régularisation administrative. Comme l'explique Patrick DECLERCK, si l'on définit la réinsertion comme « l'évolution d'un sujet qui, de gravement et chroniquement désocialisé, parviendrait à un rétablissement stable dans un fonctionnement socio-économique autonome au long cours »¹, il apparaît illusoire de viser un tel objectif pour les plus marginalisés. Il s'agit donc de construire avec eux un parcours balisé et progressif, parcours dont les premières étapes peuvent être la réduction de la consommation d'alcool, l'adhésion au soin, le retour vers l'hygiène corporelle, la fréquentation d'un accueil de jour... Autant de petites touches porteuses de sens, qui peuvent progressivement constituer un tout. On notera que la prise en charge de ces passagers n'est jamais

linéaire; elle se caractérise par des allers et retours incessants entre la rue, les structures médicales, et les centres d'hébergement. Physiquement déjà, puisque ce public déstructuré est le plus souvent dans l'errance géographique et saisonnière; psychologiquement et socialement ensuite, car même lorsque certains progressent sensiblement (abstinence alcoolique, accalmie comportementale, prise régulière d'un traitement), la rechute n'est jamais très loin. Il est donc fondamental de penser l'accompagnement



LE CENTRE GABRIEL ROSSET / PHOTO JULIEN FAURE

de ces grands exclus comme un ensemble contenant, visant à encourager leurs efforts et à minimiser les effets négatifs de leurs échecs.

Pour ce faire, le Centre Gabriel ROSSET dispose notamment d'un accueil de jour spécifique, le Pôle d'Accompagnement Renforcé (PAR), encadré quotidiennement par deux éducateurs et plusieurs bénévoles. Destiné aux passagers les plus dés-

structurés, le PAR est ouvert du lundi au vendredi en matinée et en après-midi; les repas du midi sont pris collectivement au CGR, ce qui favorise le rattachement de l'individu au groupe. Ces hommes, dont le nombre oscille entre 10 et 15, sont également rattachés au soin et à l'hygiène, grâce à un lien étroit avec les infirmiers et aides-soignants du Point santé du CGR. Il existe par exemple un planning hebdomadaire de douche, qui permet de baliser un temps réservé à chacun pour travailler sur l'hygiène corporelle. Cette organisation favorise la mise en place d'une dynamique régulière, et fait progressivement reprendre aux passagers du PAR l'habitude de prendre soin de leur corps. Ainsi, bien qu'intégrés dans la globalité du Centre Gabriel ROSSET, les grands exclus disposent d'une attention et d'un encadrement qui leur sont propres.

Au-delà de cet accompagnement quotidien, la prise en charge des grands exclus s'inscrit dans une importante dynamique partenariale autour du suivi social et médical. Les hôpitaux psychiatriques de Lyon sont des acteurs incontournables de ce suivi, pour les passagers qui ont longtemps fréquenté un service et en dépendent encore, ceux qui reçoivent des injections mensuelles, ou encore ceux qui sont sous tutelle ou curatelle dans l'un de ces établissements. Des synthèses et bilans de situation peuvent par exemple être organisés avec les médecins et assistantes sociales des différents hôpitaux, afin de créer du lien et de mobiliser une équipe pluridisciplinaire autour du passager. Malgré le désinvestissement croissant de nombreux services de psychiatrie,

qui absorbent de moins en moins les plus marginalisés (les renvoyant de fait vers l'hébergement d'urgence), ce lien aux établissements hospitaliers est fondamental pour compléter la prise en charge sociale.

Plusieurs partenaires travaillent dans cette optique de cohésion entre actions médicale et sociale, à l'image de l'équipe mobile du Réseau Social Rue Hôpital. Composée de professionnels médico-sociaux, l'équipe permet l'accès aux soins des plus fragiles, et assure la continuité de la prise en charge médicale de ces passagers, en lien étroit avec les structures d'hébergement. Rattaché au Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc, ce réseau est un acteur important de l'accompagnement des plus déstructurés. Interface Sdf est également un partenaire de premier plan; basée au Centre hospitalier Saint-Jean de Dieu, cette équipe mobile de psychiatrie favorise, dans le cadre du

droit commun, l'accès aux soins pour des personnes en situation de précarité et d'exclusion. Les psychiatres et infirmiers spécialisés de l'équipe d'Interface consultent au sein même des structures d'accueil, en concertation avec les travailleurs sociaux. Leurs interventions permettent notamment de diagnostiquer les pathologies, et d'amorcer un parcours vers le soin. Enfin, le Samu social 69, via ses maraudes hivernales, mais aussi grâce à son accompagnement social en journée, assure le suivi et le rattachement des grands exclus à l'hébergement.

Au travers de cet important travail de réseau, et grâce à une prise en charge quotidienne adaptée, l'équipe du Centre Gabriel ROSSET se mobilise jour après jour autour de l'accompagnement des plus déstructurés. Face à des causes de marginalisation diverses et profondes, il est avant toute chose fondamental de s'armer

de patience et d'accepter les grands exclus tels qu'ils sont, car comme l'écrivait Gabriel ROSSET, « ce qui compte [...], c'est d'être au milieu d'eux, de partager leur vie, et cela en supportant de leur part quelque incommodité »². ■

Thibault SIMONET

« I HAVE A DREAM * »

LE FOYER constate depuis longtemps que l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des grands exclus relèvent d'une activité particulière et adaptée.

A l'occasion des réflexions sur l'avenir du Centre Gabriel ROSSET, tout en gardant sa vocation d'hébergement d'urgence, LE FOYER se pose la question de différencier l'accueil et l'hébergement pour être au plus près des besoins de nos publics.

« I have a dream » : nous pourrions alors imaginer un bâtiment qui leur serait dédié, accolé au Centre Gabriel ROSSET pour mutualiser certains de nos espaces et nos services (la cour, le Point Santé, le réfectoire), tout en adaptant leur prise en charge au quotidien. ■

Birgit JONCHERAY

* Martin LUTHER KING



LE CENTRE GABRIEL ROSSET / PHOTO: LIJEN FAURE

(1) P. DECLERCK, *Les naufragés*, Plon, Paris, 2001

(2) G. ROSSET, « J'étais sans abri et tu m'as accueilli », *Nouvelle Cité*, Montrouge, 2004, p. 45.

QUAND UNE DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE RENCONTRE LE FOYER



Une délégation de l'Assemblée Nationale, le Comité d'Évaluation et de Contrôle des Politiques Publiques, a récemment rendu son rapport sur l'évaluation de la politique de l'hébergement d'urgence*.



LE CENTRE GABRIEL ROSSET

Nous avons reçu une délégation parlementaire en avril 2011, et ne pouvons renoncer au plaisir de reproduire son appréciation du Centre Gabriel ROSSET :

« Suivant les conseils de notre collègue Étienne PINTE, nous décidons de modifier le programme de notre déplacement en région Rhône-Alpes, afin d'y ajouter la visite du Centre Gabriel Rosset géré par l'association LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.

Nous sommes accueillis par M. Benoît VIANNAY, président de l'association, sur un site pour lequel elle bénéficie d'un bail emphytéotique de 99 ans conclu avec la commune de Lyon.

L'association LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est connue et reconnue dans l'agglomération lyonnaise et, au-delà, dans toute la

région Rhône-Alpes; elle peut ainsi s'appuyer sur une capacité historique à récolter des fonds dans des proportions considérables, même si un peu plus de la moitié de son financement est issue de subventions publiques.

Le Centre d'Hébergement d'Urgence Gabriel ROSSET peut accueillir presque 200 personnes quotidiennement, essentiellement des hommes seuls, mais aussi quelques couples. Nous constatons la qualité des installations, tant des chambres que des parties collectives, notamment les locaux pour la restauration collective. La mise en œuvre du droit à rester dans les murs est effective depuis peu. Ce qui a posé un problème de principe qui a été tranché par l'État: une « absence » d'une nuit - par exemple, pour un homme seul ayant très épisodiquement un contact avec son enfant, et qui séjourne ponctuellement pour être en capacité de l'accueillir

- doit-elle conduire à l'abandon de sa chambre par cet homme dans le CHU ? L'État a décidé du maintien à disposition de la chambre dans ce cas d'absence épisodique; ce qui peut conduire à laisser une chambre très ponctuellement inoccupée.

Par ailleurs, les personnels qui nous accueillent témoignent de la nécessité d'articuler le principe du droit - nouveau - à rester dans les murs, avec la motivation nécessaire pour envisager une orientation permettant la sortie de l'hébergement d'urgence. Le rapport aux personnes accueillies est en tout état de cause empreint d'une incitation à l'exercice de la responsabilité, par appel le cas échéant à la participation financière pour certaines prestations de (petits) services (brosse à dent, kits sanitaires...).

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI s'appuie sur un nombre non négligeable de salariés (environ 250), mais aussi sur presque 1 500 bénévoles. Ceux-ci apportent du temps, de l'expertise et des compétences dans tous les domaines: médecine générale, soins infirmiers, coiffure, ou encore éducation.

Nous passons rapidement dans les locaux du 115 du Rhône (dont la gestion a été confiée au FOYER), observant les suites données à certains appels et, notamment, la recherche de chambres d'hôtel disponibles pour accueillir des familles.

Pendant tout le temps de cette visite, nous avons pu mesurer la force que confèrent la taille importante de l'association, son histoire ancrée dans un territoire et sa capacité à fédérer les énergies et les moyens. ■

* RAPPORT D'INFORMATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE. CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 TREIZIÈME LÉGISLATURE, ENREGISTRÉ A LA PRESIDENCE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE LE 26 JANVIER 2012. DÉPOSÉ PAR LE COMITÉ D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES SUR L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE L'HEBERGEMENT D'URGENCE ET PRÉSENTÉ PAR MME DANIELLE HOFFMAN-RISPAL ET M. ARNAUD RICHARD DEPUTES

LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

BRIC À BRAC



Photo Fabrice JANNIER

ACHETEZ SOLIDAIRE ET À PETIT PRIX!
LES BRIC À BRAC DU FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI POUR S'HABILLER, SE CHAUSSER, SE MEUBLER, S'ÉQUIPER... TOUT EN ÉTANT SOLIDAIRE AVEC LES PLUS DÉMUNIS!

BRIC A BRAC BARABAN

130 BIS RUE BARABAN 69003 LYON
TÉL. +33 (0) 4 72 34 84 46
DU LUNDI AU SAMEDI 14H30 À 17H30 / **BUS** C9 / C11 / C16.

BRIC A BRAC CROIX-ROUSSE

19 RUE PAILLERON 69004 LYON
TÉL. +33 (0) 04 72 07 94 89
LUNDI, MERCREDI ET JEUDI DE 14H30 À 17H30, **SAMEDI** DE 9H À 12H / **MÉTRO** HÉNON / **BUS** C13.

BRIC A BRAC GUILLOTIÈRE

56 RUE SÉBASTIEN GRYPHE 69007 LYON
TÉL. +33 (0) 4 72 73 09 27
MARDI AU VENDREDI DE 14H30 À 17H30
MÉTRO GUILLOTIÈRE OU SAXE-GAMBETTA

BRIC A BRAC OULLINS

6 RUE PIERRE SEMARD 69600 OULLINS
TÉL. +33 (0) 4 72 66 95 02
LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI DE 14H30 À 17H30
SAMEDI DE 9H30 À 12H / **BUS** C7 / C10.

BRIC A BRAC VAISE

21 RUE BERJON 69009 LYON
TÉL. +33 (0) 4 78 47 13 47
LUNDI, MERCREDI, VENDREDI DE 14H30 À 17H30 **SAMEDI** DE 9H À 12H / **MÉTRO** GARE DE VAISE.

BRIC A BRAC VILLEFRANCHE

433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÛNE
TÉL. 04 63 60 05 38
MARDI, JEUDI DE 14H À 17H / **SAMEDI** DE 10H À 12H ET DE 14H À 17H

OU DEPOSER VOS DONS EN NATURE ET CONTACTER LE SERVICE COLLECTE ?

DEPOTS DE DONS

DEPOT L'ARTILLERIE

8 BOULEVARD DE L'ARTILLERIE (À CÔTÉ DE LA DÉCHETTERIE) / LYON 7ÈME
TÉL. : 04 78 39 32 95
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H À 12H ET DE 14H À 16H30. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

DEPOT GUILLOTIÈRE

85 RUE SÉBASTIEN GRYPHE LYON 7ÈME
TOUS LES JOURS, WEEK-END ET JOURS FÉRIÉS COMPRIS, DE 8H À 20H.

DEPOT BRIC A BRAC DE VAISE

21 RUE BERJON LYON 9ÈME
TÉL. 04 78 47 13 47
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 12H. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

DEPOT BRIC A BRAC DE VILLEFRANCHE-SUR-SAÛNE

433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÛNE
TÉL. 04 63 60 05 38
MARDI, JEUDI ET SAMEDI DE 9H À 12H. FERMETURE JOURS FÉRIÉS.

SERVICE COLLECTE A DOMICILE : Collecte à domicile vos dons de meubles et objets volumineux. Vous pouvez contacter le service Collecte au **04 37 37 49 72** ou par mail : collecte.fnds@orange.fr

RECYCLERIES (CONTAINER OU BUNGALOW AU SEIN DES DÉCHETTERIES)

RECYCLERIE DE VAUGNERAY

CROIX BLANCHE - ZA DES DEUX VALLÉES
6 9 6 7 0 VAUGNERAY
TÉL. 04 78 45 76 83
HORAIRES: **LUNDI** DE 10H À 12H / **DUMARDI AU SAMEDI** DE 9H À 12H / FERMETURE JOURS FÉRIÉS

RECYCLERIE DE VAISE

82, AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE LYON 9ÈME
TÉL. 04 78 47 10 57
MÊMES HORAIRES QUE LA DÉCHETTERIE*
FERMETURE LE DIMANCHE.

RECYCLERIE DE FRANCHEVILLE

29 RTE DE LA GARE 69340 FRANCHEVILLE
TÉL. 04 78 59 04 32
MÊMES HORAIRES QUE LA DÉCHETTERIE*
FERMETURE LE DIMANCHE.

RECYCLERIE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

IMPASSE DES ANCIENNES VIGNES
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
TÉL. 04 78 47 56 51.
MÊMES HORAIRES QUE LA DÉCHETTERIE*
FERMETURE LE DIMANCHE.

***HORAIRES DES DÉCHETTERIES ET DES RECYCLERIES (GRAND LYON):**

■ **DU 1ER NOVEMBRE AU 31 MARS**
DU LUNDI AU VENDREDI: 9H-12H ET 14H-17H / SAMEDI DE 9H À 17H / DIMANCHE DE 9H À 12H. FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS.

■ **DU 1ER AVRIL AU 31 OCTOBRE**
DU LUNDI AU VENDREDI: 8H30-12H ET 13H30-18H / SAMEDI DE 8H30 À 18H30 / DIMANCHE DE 9H À 12H. FERMETURE LES JOURS FÉRIÉS.

DEUX VENTES EXCEPTIONNELLES

→ Deux ventes exceptionnelles ont rythmé ce mois d'avril 2012

A L'HOTEL MERCURE CARLTON

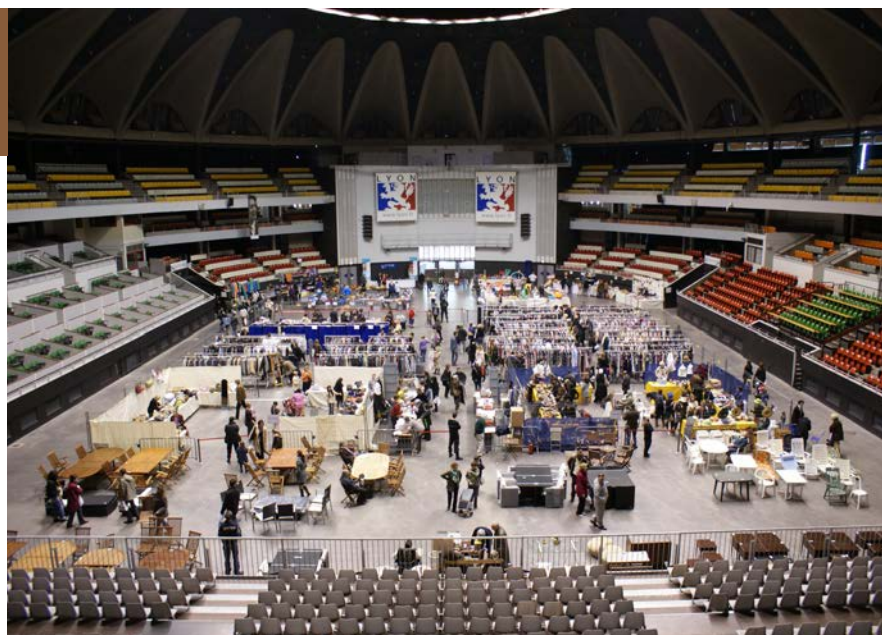
La première a eu lieu à l'hôtel **Mercure Carlton**, prestigieux établissement du centre-ville de Lyon, qui a fermé ses portes pour des travaux de rénovation. Cet hôtel historique, situé au cœur du quartier Grolée dans le deuxième arrondissement, bâti en 1894, doit rouvrir ses portes en janvier 2013, au terme de neuf mois de travaux.

Avant cette fermeture, la direction a décidé d'organiser le 16 et 17 avril, dans l'hôtel, une vente d'une partie de son mobilier : literie, minibar, objets de décoration, vaisselle, bibelots, tableaux, miroir, sèche cheveux... dont les bénéfices seraient reversés au FOYER !

Cette belle initiative solidaire a remporté un vif succès !

En témoigne le nombre important de chineurs venu dénicher « la belle affaire », qu'ils soient bénévoles, salariés du FOYER, riverains, clients de l'hôtel - parfois même clients des hôtels des départements voisins ! Nombreux sont ainsi repartis les bras chargés d'histoire « Art déco », petits souvenirs de cet hôtel mythique où sont descendues nombre de personnalités...

Cette vente a été une réussite grâce à la forte participation des équipes du Carlton et des équipes salariées et bénévoles du FOYER, avec en préambule plusieurs journées de préparation bien chargées : mise en valeur des meubles, étiquetage, manutention, dévissage, comptage...



Tout s'est vendu, du miroir au sèche-cheveux, des tables, les rideaux...

Le service collecte a assuré le lendemain le transport des invendus qui trouveront une utilisation au FOYER (Bric à Brac, etc.).

Un grand merci à l'ensemble des équipes du FOYER et du Carlton, notamment à Mesdames Corine DUPONT directrice de l'hôtel Carlton et Patricia PERENT chargée de communication du groupe MGallery pour leur implication et leur générosité.

LA « VENTE DE PRINTEMPS »

Fort de la réussite des journées d'entraide en novembre dernier LE FOYER a décidé d'innover cette année en organisant une vente de printemps.

Cette vente s'est déroulée le samedi 21 avril au Palais des sports de Gerland mis à disposition gracieusement par la ville de Lyon. Véritable challenge car la vente s'est déroulée sur une seule journée, pendant la période des vacances scolaires !

Néanmoins, les lyonnais ont répondu présent ce jour là, puisque pas moins de 3000 visiteurs se sont présentés, certains faisant la queue dès 8h le matin.

Cette vente de printemps proposait des articles différents de ceux de la grande vente de novembre.

Les stands rollers, combinaisons de plongée, toile de tente, duvets pour la plus grande joie des futurs vacanciers ont affiché complet.

Des salons de jardin en teck, en résine tressée, et le stand vêtement toujours aussi prisé a fait bonne recette.

A souligner aussi la vente au public de pâtisseries orientales confectionnées par les mamans de l'Antenne Famille de Caluire, vente qui doit permettre l'organisation d'une sortie familiale.

A noter que le 9 juin, une troisième vente a eu lieu, car les Bric Brac se sont mobilisés le temps d'une journée pour une vente exceptionnelle.

Merci pour le travail remarquable des équipes bénévoles et salariés du FOYER, et à la ville de Lyon pour la mise à disposition du Palais des Sports !

Rendez-vous pour les prochaines « Journées d'Entraide » la Grande brocante du FOYER prévue les 10 et 11 novembre 2012. ■

Djida GRANGER

IL EST URGENT DE FORMER LES CONSCIENCES...

→ Il n'y a plus d'enfants, parce qu'il n'y a plus de parents, plus de « jardiniers d'enfants », plus de maîtres qui surveillent les enfants comme la prunelle de leurs yeux, qui les corrigent avec amour, « qui aime bien châtie bien », qui les élèvent en formant leur conscience.

Dès l'âge le plus tendre, les enfants usant de leurs charmes font céder les parents qui leur passent leurs caprices. On s'amuse d'eux, on jouit de leur gentillesse au lieu de les corriger et de les élever. Ils sont adulés, traités, habillés, considérés comme des princes. Idolâtrés, ils deviennent vite de petits tyrans.

Devenus grands, en partie abandonnés, livrés à eux-mêmes, ils traînent dans la rue [...] ou suivent des meneurs de bandes qui ne pensent qu'à mal faire. Les parents ne disent rien, par faiblesse, par insouciance, par négligence parce qu'ils n'ont pas le temps et surtout parce qu'ils n'ont pas compris leurs devoirs envers leurs enfants et que leur conscience a abdiqué.

Dans beaucoup de familles, ce sont les enfants qui commandent et ce désordre a gagné les écoles. Qui

protègera ces enfants contre le mal qui les guette? Qui redressera les mauvais plis qu'ils ont tendance à prendre? Un exemple de laisser-aller facile à vérifier: que d'enfants lisent et écrivent mal, parlent d'une manière inintelligible et ont une écriture parfaitement illisible. C'est qu'ils n'ont pas été dressés ou redressés. Le fin du fin est de proscrire ces mots et tout l'effort patient, toute la sollicitude vigilante qu'ils comportent. Tant pis si les enfants se déforment, pourvu que ce soit librement. C'est bien leur droit si cela leur plaît de devenir manchots et bossus, myopes et bégayants, hirsutes et déguenillés et de vivre comme des sauvages [...].

Quand il n'y avait pour la plupart des hommes qu'un chemin, « le droit

leurs, il faut former les consciences, leur communiquer le goût du bien et l'horreur du mal. Non pas par des leçons de morale, bien sûr, mais par des exemples et par une discipline.

Il faut donner une boussole à tous ces enfants désemparés. Pour cela il faut leur procurer l'expérience de la santé, de la force, des satisfactions intimes que donne une bonne conscience quand on marche droit. Car il y a au fond de toutes les âmes une soif qui les pousse à chercher la source de vie à laquelle nous nous désaltérons quand nous faisons le bien. Il faut que nous enlevions à un grand nombre d'adolescents, en les aimant, la peur désespérée

qui les conduit parfois à vouloir mourir parce qu'ils croyaient que cette source était tarie pour eux. Mais il faut, pour guérir les âmes, un amour fort qui leur apprenne à vouloir faire le bien et refuser le mal, au jeu comme au travail. [...]

Durant des siècles de christianisme les religieux, les prêtres, les saints de notre histoire ont formé la

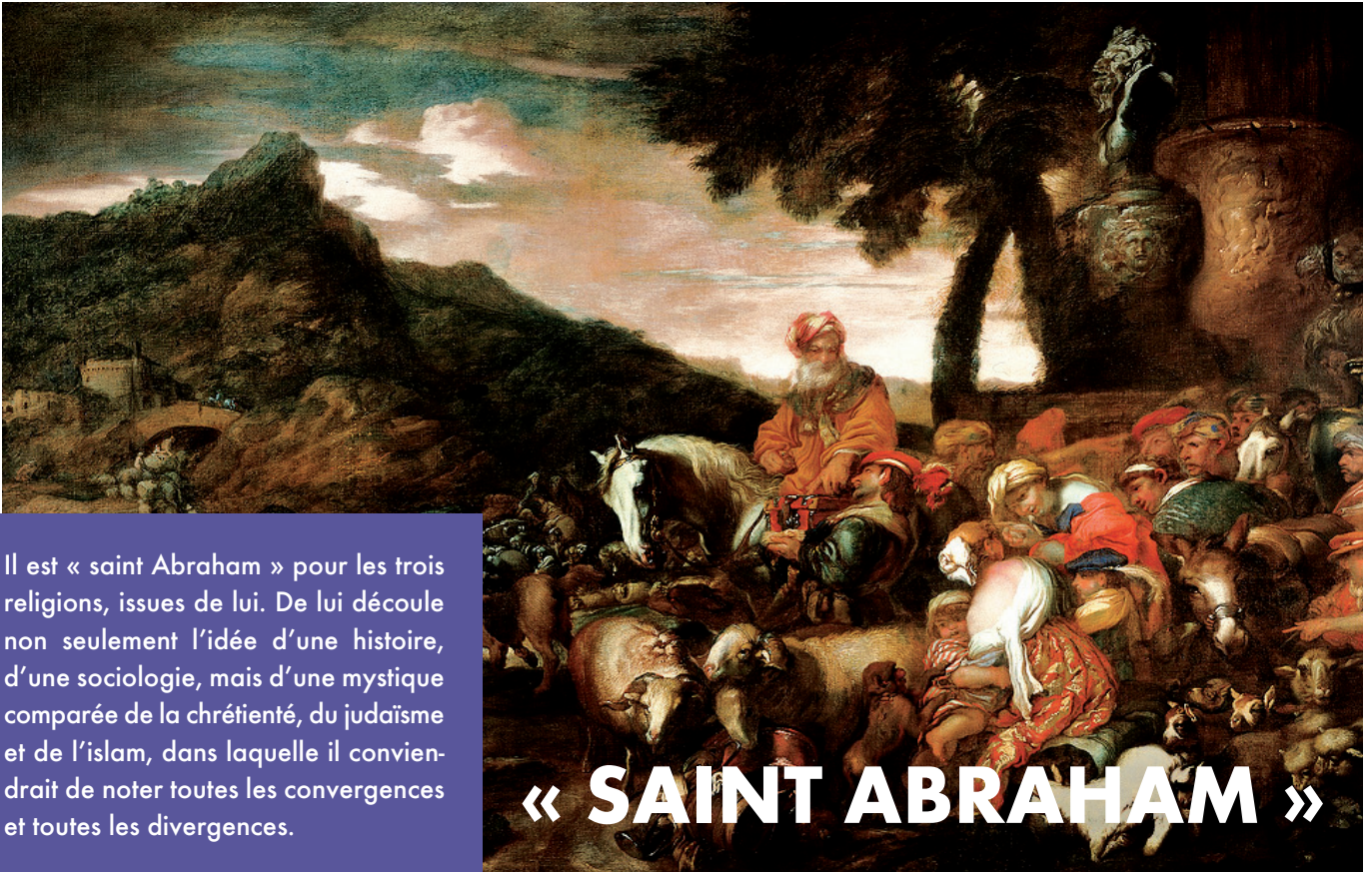
conscience de nos enfants. Il faudra y revenir. Sous une forme nouvelle, sans doute, mais le vrai remède est là. ■

Gabriel ROSSET



DANS UNE CITE, GABRIEL ROSSET S'ADRESSE AUX ENFANTS

chemin », prendre un enfant par la main, le ramener parmi les autres ou le remettre dans son devoir, cela ne faisait qu'un. Mais, maintenant qu'on soutient un peu partout que les chemins les plus tortueux sont les meil-



→ Il est « saint Abraham » pour les trois religions, issues de lui. De lui découle non seulement l'idée d'une histoire, d'une sociologie, mais d'une mystique comparée de la chrétienté, du judaïsme et de l'islam, dans laquelle il conviendrait de noter toutes les convergences et toutes les divergences.

« SAINT ABRAHAM »

Seul pourrait entreprendre ce travail, un homme familiarisé avec ces trois croyances - qui aurait non seulement l'information la plus complète, mais une expérience religieuse directe, un contact spirituel.

Pas de syncrétisme - c'est un affaiblissement, un nivellement. On connaît les essais toujours malheureux des réunions de ce genre où on fait abstraction du rite et de la doctrine pour s'unir dans la morale. Il se produit une chute de potentiel. Comment maintenir la hauteur de la morale, si on la coupe de ses sources vivifiantes ? La morale c'est trop peu. C'est une entente humaine - mais on minimise, on édulcore la religion. La conscience religieuse de chacun s'y refuse. Nous ne voulons pas d'une entente obtenue à bas prix. Il faut une unité plus profonde que le syncrétisme. Peut-être la trouvera-t-on en recherchant le pôle initial et le pôle final. Ces religions si

divergentes sur bien des points ont un enracinement commun, en **Abraham**. Le terme final, c'est le jugement de Dieu.

Entre ces deux pôles passent le courant judaïque, islamique et chrétien. L'étude comparée des trois religions devrait donc établir les lignes de force entre ces deux pôles. Ces religions sont d'autant plus divergentes qu'on en considère les formes les plus extérieures. Elles se rapprochent de la verticale si on en considère le contenu.

Entre ces deux pôles existe une tension qui représente la vie spirituelle des trois grands groupes humains.

La foi prédomine dans l'islam, l'espérance dans le judaïsme, la charité, l'amour dans le christianisme. Elles ne sont pas possibles les unes sans les autres.

Plus nous nous enracinons dans Abraham, plus nous tendrons vers

l'espérance informulable, eschatologique, plus nous serons proches, sans cesser d'être intensément nous-mêmes, les chrétiens seront plus charitables, les juifs plus expectants, les musulmans plus croyants.

Ce rapprochement que nous voulons tous - mais pas à bas prix - que nous demandons à l'intercession d'Abraham, nous l'achèverons dans la mesure exacte où nous réunira la vocation d'Abraham - où nous serons des hommes de foi, des renoncés, des espérants. Hommes de foi qui, à chaque instant se tiendront devant Dieu, renoncés qui seront prêts sur un signe - non le faux signe des illuminés - à tout quitter pour Lui - comme Dieu dit à Abraham... « Marche devant ma face et sois irréprochable... », à marcher vers la terre de la Promesse où Dieu sera Tout en tous. ■

Jules MONCHANIN, prêtre

L'ALPHA ET L'OMEGA

PALAIS NASRIDES DE L'ALHAMBRA DE GRENADE



Mon Dieu, remplis nos vies jusqu'au bout du bonheur ;
 accompagne nos journées du matin jusqu'au soir ;
 déverse ton pardon sur nos fautes ;
 oriente nos efforts vers ton service ;
 fais reposer sur Toi notre confiance
 et soutiens-nous à chaque instant.

Mon Dieu, affermis-nous dans le chemin de la droiture ;
 tout au long de notre vie éloigne-nous
 des comportements que nous pourrions regretter
 le jour de la Résurrection ;
 allège-nous du poids de nos péchés ;
 donne-nous le pain des Justes ;
 écarte-nous de tout mal ;
 délivre-nous, délivre-nous de l'enfer par ton Amour.

O Très fort et très miséricordieux,
 Généreux et Protecteur,
 O Toi le plus miséricordieux des miséricordieux,
 l'Alpha et l'Omega,
 Toi qui as pitié des pauvres et des déshérités,
 Dieu de miséricorde,
 il n'y a pas d'autre Dieu que Toi,
 Gloire à Toi, maître des mondes ! ■

Abu Hamid AL-GHAZALI (1057-1111)

« Ce texte témoigne que, par delà les confessions de foi particulières, les chercheurs de Dieu, et plus spécialement les mystiques, parviennent à des expériences et à des discours communs » Ch. D.

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

- Accueillir en journée une personne : 15 € / jour
- Héberger une personne : 30 € / jour
- Insérer un jeune : 45 € / jour
- Offrir 13 repas : 60 €



AUBERGE DES FAMILLES - PHOTO FABRICE JANNIER

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES SANS ABRI

→ GRÂCE À VOS DON



Vous pouvez soutenir LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par :

- Un chèque, un prélèvement automatique,
- Un don au titre de l'ISF
- Un contrat d'assurance vie en souscrivant une assurance vie dont le bénéficiaire est LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.
- Un legs, une donation, pour aider LE FOYER à construire des projets à long terme. Association reconnue d'utilité publique LE FOYER peut recevoir tous les legs et donations (actions, bijoux, immobiliers, mobiliers, etc) en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession. Demandez la documentation du FOYER ou renseignez-vous auprès de votre notaire.

Réduction d'ISF (Loi TEPA)

Tout don versé au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion du FOYER est déductible de votre ISF à hauteur de 75 % du montant don, dans la limite d'une réduction d'impôt de 50.000 euros (prochaine échéance à mi-juin).

Note : cette réduction ne se cumule pas pour les mêmes versements avec la réduction d'impôt sur le revenu. Mais il est possible d'utiliser chacun de ces dispositifs pour des dons différents.

Votre réduction fiscale :

■ Particuliers, votre réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, défiscalisation jusqu'à 75 % de votre don dans la limite de 521 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année suivante.

Exemple : un don de 100 euros, ne vous en coûtera, après déduction fiscale, que 25 euros.

■ Sociétés, votre réduction fiscale :

Les dons au FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI donnent droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

→ Besoin d'information ?

Contactez le Service don :

Tél. 0472767353 ou 0472767356

Mail : arche.fnds@wanadoo.fr

Site internet : www.fnds.org

→ EN OFFRANT VOTRE TEMPS

Devenir bénévole, c'est être acteur de la lutte contre l'exclusion tout en rejoignant une équipe dynamique et engagée pour :

- L'accueil de jour
- L'accueil du soir
- Le soutien scolaire
- La santé
- Les BRIC A BRAC
- L'animation
- Le transport et la collecte des dons
- Le vestiaire
- L'administration
- La communication
- La participation aux manifestations
- Etc...

Pour les **nouveaux arrivants** et les **bénévoles en activités**, une réunion d'information et d'orientation a lieu **tous les mercredis soir de 17h30 à 19h** au FOYER.

Elle se déroule en deux temps : réunion de présentation de l'association puis une rencontre individuelle.

Le Pôle Bénévoles vous fera découvrir toutes les possibilités de bénévolat au FOYER et vous guidera dans le choix de votre engagement en fonction des besoins du FOYER, de vos disponibilités et de vos envies.



Contact :

benevolat.fnds@wanadoo.fr

Tél. 0472767353

ou 0472767385

Site internet : www.fnds.org



© MAT HAYWARD - FOTOLIA.COM

PAS DE TOIT SANS VOUS

Coupon à retourner au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07

Mme, Mlle, M, _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. Bureau : _____

Tél. domicile : _____

E-mail : _____

Je souhaite aider financièrement LE FOYER :
- ci-joint chèque de _____ euros

Je suis intéressé par une activité bénévole dans l'activité suivante :

Je souhaite m'abonner ou me réabonner
(10 € pour 4 numéros).

Je souhaite recevoir une information sur les legs, donations,
et assurances-vie au profit du FOYER



AGRÉÉE PAR

COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association reconnue d'utilité publique. TOUT DON AU FOYER bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 521 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. Voir au dos pour toute information complémentaire.

PRÉLÈVEMENT MENSUEL

Joindre un RIB N° national d'émetteur : 227 072

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07. En cas de litige sur ce prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec LE FOYER.

Mensualité à prélever

20 € 40 € 60 € Autre€

Ma banque

Nom de ma Banque :

N° Rue.....

Code Postal..... Ville.....

Etablissement	Guichet	N° du compte	Clef RIB

Date

Signature